

# Villes & villages fleuris

---

*Concours édition 2024*

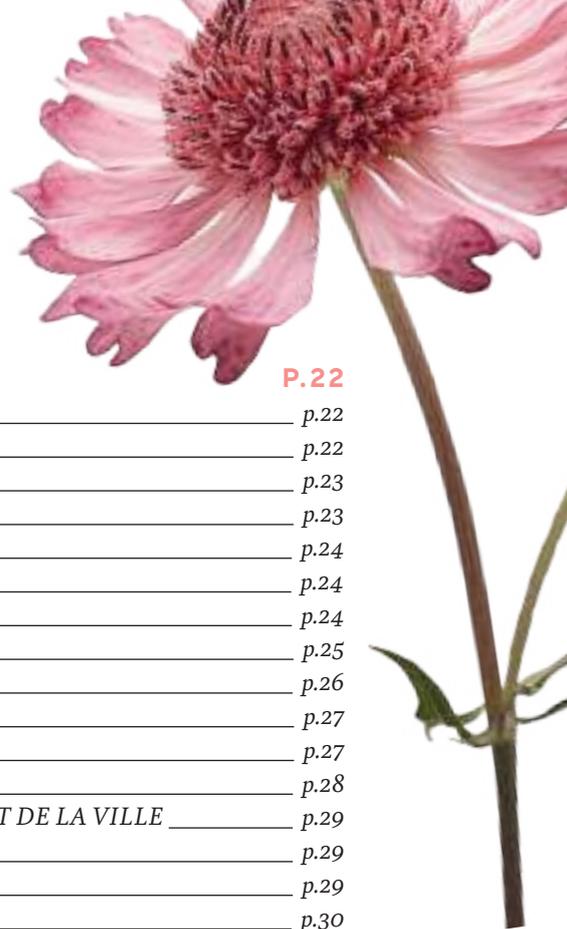


# Table des matières



<b>LE MOT DU MAIRE</b>	<b>P.04</b>
<b>LA VILLE DE L'ISLE-SUR-LA-SORGUE</b>	<b>P.05</b>
<b>CHAPITRE 01 . LA DÉMARCHE DE VALORISATION DU PAYSAGE LOCAL</b>	<b>P.06</b>
1-A <i>L'Isle-sur-la-Sorgue, une identité marquée</i>	p.06
1-B <i>Stratégie d'aménagement paysager</i>	p.09
1-C <i>Vers une gestion durable des espaces publics</i>	p.11
<b>CHAPITRE 02 . ACTIONS ET ANIMATIONS</b>	<b>P.13</b>
2-A <i>Actions vers la population</i>	p.13
<i>Actions nettoyage</i>	p.14
<i>« JARDINONS NOS RUES » : les atouts d'un centre-ville végétalisé</i>	p.15
2-B <i>Actions dans les écoles</i>	p.16
<i>Végétalisation</i>	p.16
<i>Régie Agricole</i>	p.16
<i>L'Outil en main</i>	p.16
2-C <i>Actions vers les touristes</i>	p.17
2-D <i>Actions vers les services municipaux</i>	p.18
2-E <i>Actions vers les autres gestionnaires de l'espace public</i>	p.18
<b>CHAPITRE 03 . PATRIMOINE VÉGÉTAL ET FLEURISSEMENT</b>	<b>P.19</b>
3-A <i>Un objectif : la diversité botanique</i>	p.19
3-B <i>Qualité d'entretien et mesures de protection</i>	p.20
3-C <i>Identité végétale</i>	p.21





## CHAPITRE 04 . GESTION ENVIRONNEMENTALE ET QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

P.22

4-A	ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ	p.22
	Opération Grand Site (OGS)	p.22
	Espace Naturel Sensible (ENS)	p.23
	Natura 2000	p.23
	Plan de gestion différencié	p.24
4-B	ACTIONS EN FAVEUR DES RESSOURCES NATURELLES	p.24
	Broyat	p.24
	La gestion des eaux pluviales : un véritable enjeu	p.25
	Gestion de la ressource en eau	p.26
	Réduction des émissions de GES	p.27
	Acceptation de la flore spontanée	p.27
	Réduction des déchets verts	p.28
4-C	LA QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC : UN INVESTISSEMENT FORT DE LA VILLE	p.29
	Un nouveau plan de stationnement pour la ville & pensé pour les l'islois	p.29
	Rénovation de façades et de bâtiments privés	p.29
	Eco quartier Clos Cardinal	p.30
	Enfouissement des réseaux	p.31
	Permis de louer	p.31
	Panneaux publicitaires	p.31
	Qualité de la voirie et de la circulation	p.32
	Cours René Char	p.32
	Parking pôle enfance famille	p.32
	Propreté de la voirie	p.33
	Gestion des déchets	p.34
	Déploiement d'installations photovoltaïques	p.35
	Mobilier urbain	p.35
	Éclairage public	p.36
	Pigeonnier	p.37

## CHAPITRE 05 . LA DIVERSITÉ DES ESPACES PUBLICS

P.38

5-A	Pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion	p.38
5-B	Parcs et jardins	p.39
5-C	Abords d'établissements publics (administratifs, scolaires, touristiques...)	p.42
	Ecole de musique	p.42
	Ecole de Petit-Palais	p.42
	Centre-ville	p.42
	Place Rose Goudard	p.43
	Cinéma	p.43
5-D	Autres lieux publiques	p.44
	Cours/avenues	p.44
	Parkings	p.45
	Cimetière	p.45
	Espaces sportifs	p.46
	Zones d'activités	p.46
	Espaces naturels (cours d'eau, bois, zone humide, prairie)	p.46
5-E	Projet à l'étude	p.47



# Le mot du Maire

## Pierre Gonzalez

*Maire de l'Isle-sur-la-Sorgue*

*Président de la Communauté  
de communes Pays des Sorgues  
Monts de Vaucluse*

*Vice-Président du Conseil  
départemental de Vaucluse*

Mesdames et Messieurs les membres du jury,

Trois ans après l'obtention de sa première fleur du label « Villes et Villages Fleuris – Qualité de vie », la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue a l'honneur de soumettre à nouveau sa candidature auprès du Comité Régional de Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ce label, qui récompense les efforts des collectivités agissant en faveur de la qualité de vie, a constitué pour l'Isle-sur-la-Sorgue un véritable accompagnement dans sa politique d'embellissement et de préservation de l'environnement. Depuis l'obtention de notre première fleur en effet, nos objectifs se sont renforcés et notre travail collectif s'est intensifié. Notre ville a notamment été classée « station de tourisme » fin 2023. Il s'agit là, pour nous, d'une reconnaissance des actions et projets que nous mettons en œuvre pour offrir à notre cadre de vie toutes les conditions d'un développement équilibré et durable.

C'est précisément cela qui habite notre vision pour l'Isle-sur-la-Sorgue. Soumise à de nombreux enjeux – d'attractivité notamment – notre ville doit permettre une vie agréable à tous dans ses différentes sphères. Un environnement bâti préservé, un tissu économique soutenu, une vie culturelle accompagnée ou encore une cohésion sociale dynamisée sont des éléments facteurs d'appartenance locale et d'identification au territoire. Au cœur de ces piliers, la protection de l'environnement naturel occupe une place fondamentale propice au bien-vivre car elle conditionne le bien-être, la santé et constitue une garantie d'avenir pour les générations futures. L'équipe municipale et moi-même en sommes convaincus.

Nous espérons bien sûr vous convaincre de nos engagements entiers, détaillés ci-après dans cet ouvrage et à découvrir au fil de votre visite, à l'Isle-sur-la-Sorgue.





# La Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue

**L'**Isle-sur-la-Sorgue est située dans le département du Vaucluse, entre Avignon et la vallée Nord Luberon. Elle tient son nom de sa rivière La Sorgue qui prend sa source quelques kilomètres en amont, à Fontaine-de-Vaucluse. Celle-ci se divise en de multiples canaux qui font alors apparaître la ville comme un groupement d'îles. Certains l'ont surnommé « Venise Comtadine » en référence au Comtat Venaissin dont l'Isle faisait partie.

L'Isle-sur-la-Sorgue bénéficie d'une situation exceptionnelle avec un centre-ville de qualité irrigué par la Sorgue qui lui confère un indéniable cachet. La cité attire par son originalité, son histoire, ses vieilles demeures, la renommée de René Char, des foires internationales à la Brocante et la Sorgue, toujours présente, qui envoûte chaque visiteur. L'attrait touristique est important et la fréquentation des visiteurs français et étrangers est en augmentation régulière quelles que soient les saisons.

Aujourd'hui, 20 000 habitants vivent au rythme de l'Isle-sur-la-Sorgue. Attachés à la ville et à son environnement naturel et patrimonial, ils jouissent d'une qualité de vie indéniable, ce qui explique en grande partie l'augmentation constante de la population ces dernières années.

## La Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

La Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse (CCPSMV) regroupe Châteauneuf-de-Gadagne, Fontaine-de-Vaucluse, L'Isle-sur-la-Sorgue, Le Thor et Saumane-de-Vaucluse et a été créée par arrêté de la Préfecture de Vaucluse, le 28 décembre 2001.

Travaillant ensemble sur de nombreux dossiers, les maires ont voulu naturellement accroître leur coopération pour augmenter son efficacité et renforcer le potentiel de notre territoire. Chaque ville, chaque village apporte son originalité. Cette addition dépasse la simple somme arithmétique, les atouts de chacun deviennent les forces de tous. La Communauté de Communes constitue ainsi de la part des élus un engagement mutuel librement accepté.

**Ces cinq communes sont unies pour proposer des équipements et des services mutualisés autour de 10 compétences principales :**

- Gestion des déchets
- Petite enfance
- Développement économique agricole
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Aménagement de l'espace
- Assainissement collectif et non collectif
- Voirie communautaire
- Aire d'accueil des gens du voyage
- Gestion des biens environnementaux



# Chapitre 01

## LA DÉMARCHE DE VALORISATION DU PAYSAGE LOCAL

### 1-A L'Isle-sur-la-Sorgue, une identité marquée



Connue pour ses canaux de Sorgue, son cadre idyllique, ses roues à aubes et ses rues animées, l'Isle-sur-la-Sorgue séduit, attire et demeure dans la mémoire de ses visiteurs. Au-delà des lieux communs pourtant, la Ville bénéficie d'une identité forte qui lui est propre et qui a été révélée dans un portrait identitaire réalisé en 2017.

Le portrait identitaire de l'Isle-sur-la-Sorgue est une étude qui a permis de mesurer la réalité identitaire du territoire (*versus son image et sa réputation*). Elle a fait émerger l'ensemble des signes et la combinaison unique des « traits » qui individualisent ce territoire et qui le singularisent par rapport aux autres. En d'autres termes, l'étude a défini ce qui résume, caractérise et rend unique l'Isle-sur-la-Sorgue aux yeux de ses habitants et de tous ceux qui la connaissent très bien, partenaires et visiteurs-amis.

## PORTRAIT SENSIBLE : *Le cadre de vie*

### COULEURS ET MATIÈRES

La matière symbole de l'Isle-sur-la-Sorgue est bien sûr celle de l'eau, la Sorgue, que d'aucuns nous envient. Elle bénéficie d'une palette méridionale typique avec une dominante de couleurs naturelles mais intenses et spécifiques par la prégnance des verts, notamment la gamme particulière de la Sorgue. S'y retrouvent aussi le jaune intense du soleil, le bleu éclatant typiquement provençal et les bleutés parfois mauves ou violets des monts à l'horizon. En contrepoint, s'y décèle aussi une déclinaison des gammes lumineuses des blancs, grèges, beiges, gris mastic et ocres de la pierre dans le bâti en ville, essentiellement des enduits et plâtres ainsi que la chaleur de la gamme des ocres orangés et rouges de la terra cotta des toitures de tuile romaine et du multicolore des marchés et des fêtes.

### GOÛTS

Une dominante : les plaisirs de bouche, un aspect central du caractère bon vivant des habitants, les produits et gastronomie de Provence. Un terroir propice à « une cuisine saine ». Les spécificités liées aux produits de la Sorgue (*poissons*) ont désormais disparu ou sont interdites.

### ODEURS ET SONS

Le son spécifique de la ville et celui des bruits de l'eau et des roues « la voix enrouée des eaux » (*Pétrarque*). L'Isle-sur-la-Sorgue est aussi une ville d'odeurs et de senteurs au travers, notamment, de l'indicible parfum de la Sorgue.

### CLIMAT ET LUMIÈRE

L'Isle-sur-la-Sorgue évolue sous un climat méditerranéen, se caractérisant par un été chaud et sec, un hiver marqué mais doux, et une mi-saison (*printemps et automne*) parfois pluvieuse, un ensoleillement remarquable et la présence déterminante du mistral. Elle bénéficie d'un micro climat de fraîcheur grâce à sa Sorgue et ses eaux froides. Sa lumière est aussi spécifique marquée par une très forte luminosité méditerranéenne augmentée du « soleil des eaux » (*René Char*).

### URBANISATION ET HABITAT

L'Isle-sur-la-Sorgue a enregistré une forme de continuité dans son urbanisme avec, notamment, une forte expansion de l'urbanisation depuis la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Une ville, devenue ville avec près de 20 000 habitants en 2018, mais restée village.

### PAYSAGES

À l'échelle du bassin des Sorgues, l'Isle-sur-la-Sorgue est installée sur une vaste plaine alluvionnaire, une couronne de monts lui faisant un large écrin notamment le géant de Provence, le Mont-Ventoux. Ville-nature, elle se caractérise par son surnom « petite Venise provençale ». Son paysage est doté d'un « esprit des lieux ». Si sa rivière est anthropisée, elle jouit pourtant d'un patrimoine naturel exceptionnel et d'un écosystème unique à forte valeur écologique.

### ACCESSIBILITÉ, MOBILITÉ

La situation géographique de la ville est idéale : près de la mer, près de la montagne, près des grandes villes provençales et, maintenant, près de Paris grâce au TGV. Le réseau d'infrastructures est notable pour une ville moyenne comme l'Isle-sur-la-Sorgue.



## Prise en compte par la ville des éléments caractéristiques du territoire et de son identité

### Plan Local d'Urbanisme (PLU) / Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) / Site Patrimonial Remarquable (SPR)

Consciente de la richesse de son territoire, la Ville s'est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) mais également d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR).

Il constitue une servitude d'utilité publique opposable à tous. Cette servitude est destinée à promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti mais aussi des espaces naturels comme la Sorgue ou certains parcs et jardins. Elle est composée d'un zonage, d'un règlement et comporte aussi une carte du patrimoine remarquable de la Commune (immeuble classé ou présentant un intérêt particulier, bord de Sorgue, etc.)

L'avis des Architectes des Bâtiments de France (ABF) est parfois nécessaire selon la localisation (zone SPR) et/ou l'importance du projet d'aménagement.



## Développement des mobilités douces

La Ville souhaite favoriser sur son territoire les déplacements piétonniers et cyclables en créant des liaisons douces et sécurisées. En effet, ces modes de déplacement sans moteur ne génèrent pas de gaz à effet de serre ni de pollution, les transports doux contribuent à la réduction de la pollution de l'air et à la lutte contre le réchauffement climatique mais aussi au bien-être des usagers et au bien vivre en milieu urbain

C'est la raison pour laquelle, dans la continuité des aménagements déjà initiés, la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue souhaite se doter, de manière volontaire, d'un schéma de mobilité. Elle a fait appel en 2019 à l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV) afin de l'accompagner plus particulièrement sur les questions de stationnement et de modes actifs de déplacements. Cette étude s'est poursuivie en 2021 et 2022 avec la CCPSMV (Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse) via le Schéma d'aménagement des mobilités. Les Comités de pilotage intercommunaux ont permis de valider la carte globale du schéma des modes actifs et d'échanger sur les modalités de mise en œuvre. L'aboutissement de cette étude a permis d'évaluer les coûts de réalisation, définir les actions prioritaires, débloquer les subventions régionales pour le développement des modes actifs. Les priorités identifiées sont le développement d'une liaison douce entre l'Isle-sur-la-Sorgue et Le Thor pour faciliter les trajets domicile travail, mais aussi le développement d'un axe tourné vers le tourisme reliant L'Isle-sur-la-Sorgue et Fontaine de Vaucluse.



La Via Venaissia est une piste cyclable de 45km qui chemine à travers le Comtat Venaissin, reliant Orange à Velleron. Cette voie réservée aux mobilités douces est un projet départemental. Elle donne à voir les différents paysages vauclusiens entre le Rhône et les monts du Vaucluse. Ce projet doit à terme relier la Via Rhôna au Véloroute du Calavon aux pieds du Luberon, en passant par l'Isle-sur-la-Sorgue. Nous réfléchissons donc à la manière d'intégrer cette nouvelle voie dans notre schéma de mobilité.

### LES OBJECTIFS sont multiples :

- Dissocier les cibles (*habitants/touristes/actifs/commerçants*) pour adapter les actions.
- Gérer la complexité de la circulation liée au mélange des flux.
- Gérer les pics de fréquentation et essayer de mieux les anticiper.
- Proposer des itinéraires modes actifs continus et sécurisés en mobilisant l'ensemble des types d'aménagement et permettant de s'adapter à chaque contexte.
- Phaser et budgétiser les actions pour aboutir à une situation idéale à long terme.

En outre, en intégrant le réseau des sites labellisés « Espaces Naturels Sensibles », le réseau Natura 2000 et « l'Opération Grand Site », la Ville s'inscrit dans une démarche de valorisation, d'accessibilité et de gestion durable de ses espaces (*actions détaillées dans le chapitre 4-Gestion environnementale et qualité de l'espace public*).

## 1-B Stratégie d'aménagement paysager



**D**epuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, une réorganisation des services techniques est intervenue fusionnant la Direction du Centre Technique Municipal (*exploitation*) avec la Direction Aménagement (*investissement*). Le service Patrimoine vert a été créé rassemblant deux régies essentielles pour le cadre de vie. La régie propreté urbaine en charge du maintien de la propreté des espaces publics, plus spécifiquement celle du noyau et de ses abords. La seconde est la régie Espaces Verts (*Régie SEV*) en charge de l'entretien et de la création des espaces verts et naturels. Cette régie est composée de la manière suivante : un responsable et 9 agents.



*Afin d'associer les différents acteurs concernés par les projets d'aménagements, nous travaillons en permanence en mode projet pour faire émerger la direction la plus cohérente possible avec une vision holistique de l'aménagement. Les Espaces verts y sont intégrés dès la phase « esquisse » avec une importance accordée à la notion d'entretien et de pérennité.*



**BUDGET ANNUEL  
DE FONCTIONNEMENT  
124 500 €  
RÉPARTIS DE LA MANIÈRE  
SUIVANTE (CHIFFRES 2023)**

Élagage → 65 000 €  
Fourniture arbre → 12 000 €  
Matériel → 8 000 €  
Entretien entreprise → 32 000 €  
Fourniture arbustes et vivaces → 17 000 €  
Engrais et terreau paillage → 4 500 €

Le choix des végétaux est une priorité pour la Ville. Sur tous les nouveaux projets d'aménagements, nous favorisons la diversité végétale. Cette diversité présente une multitude d'intérêts. Elle favorise la biodiversité, augmente la résilience des massifs au dérèglement climatique, permet de limiter l'impact négatif des maladies et ravageurs, elle apporte une nouvelle esthétique et équilibre notre patrimoine végétal. Ce choix de végétaux est porté sur l'ensemble des strates végétales de la strate herbacée à celle arborée.

Pour les arbres, nous faisons varier les espèces en fonction des particularités esthétiques (*floraison printanière, coloration automnale, particularité du tronc*), des contraintes sur les sites de plantation (*sol en place, espace aérien disponible, luminosité, micro climat...*) mais aussi en fonction des contraintes réglementaires (*avis des ABF, distances par rapports aux réseaux, voiries, limite de propriété ...*)

Pour le choix des végétaux dans les massifs (*arbustes, buissons vivaces*), les particularités esthétiques et les contraintes des sites de plantations (*conditions pédoclimatiques*) sont nos principaux critères de choix. Nous essayons de créer des ambiances différentes en fonctions des sites.

## CHAPITRE 01 . LA DÉMARCHE DE VALORISATION DU PAYSAGE LOCAL

### 1-B Stratégie d'aménagement paysager

Au regard de l'attraction touristique forte de la commune, a fortiori en période estivale, un effort particulier est fourni pour le fleurissement mixte avec des plantes vivaces et buissonnantes. Nous essayons chaque année de nouvelles espèces et variétés pour élargir notre palette végétale. L'objectif est de trouver des végétaux capables de résister aux conditions difficiles des étés méditerranéens, mais qui présentent un intérêt esthétique pendant cette période où la plupart des plantes de ce climat sont au repos.

Certains espaces stratégiques accueillant des manifestations, mais aussi des zones de passage incontournable (*le Bassin, l'esplanade Robert Vasse, le musée Campredon...*), se parent de fleurs de saison. La régie Espaces Verts réalise certaines des compositions florales dans les massifs, les jardinières, les balconnières et les vasques permettant en zone contrainte (*hyper-centre, bord de Sorgue en centre-ville*) de venir accompagner les visiteurs en apportant de la couleur dans toute la ville.



Le jardin du Centre d'Art se voit agrémenté trois fois par an de fleurs à l'occasion des expositions. Le choix des végétaux est d'ailleurs réalisé en fonction du thème.



## 1-C Vers une gestion durable des espaces publics

**L**a Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue s'est engagée pour une gestion durable de l'espace public avec notamment la mise en place d'une gestion différenciée de ses espaces verts. Cet outil d'exploitation est basé sur une différenciation du niveau d'entretien en fonction des différents sites et emploie des techniques plus adaptées et plus respectueuses de l'environnement en adéquation avec le caractère historique et culturel de la Ville. Ce type de gestion mise en œuvre par la régie favorise la biodiversité et offre des espaces verts de qualité.



La gestion optimisée de nos espaces verts permet d'apporter plus de soins sur les secteurs stratégiques de la Ville en passant plus de temps sur l'entretien et les opérations de créations.

En effet, nous travaillons également sur une meilleure gestion de la consommation d'eau. Un diagnostic est en cours pour connaître les quantités d'eau utilisées sur chaque secteur dans l'objectif, à terme, de diminuer notre consommation (*réglage et optimisation des programmations, paillis, choix des végétaux* etc.).

Une typologie d'espace a été définie : du jardin le plus prestigieux à l'espace le plus libre, le plus spontané et favorable à la biodiversité.

Quatre classes de gestion ont été définies. Elles sont représentées dans chaque secteur de la Ville pour offrir aux habitants des visions différentes du patrimoine vert de la commune et l'ensemble des usages possibles de ces espaces.

Pour tout nouvel espace vert, un plan de répartition des classes de gestion sera établi en fonction des usages et de l'esthétique souhaitée. Il guidera les choix d'aménagement en termes de rigueur de tracés, de choix des végétaux et de mobiliers.

**L'ENSEMBLE  
DES ESPACES VERTS  
DE LA VILLE  
REPRÉSENTENT**

**25 hectares**



## ZONES DE CLASSIFICATION ONT ÉTÉ ÉTABLIES *avec une fréquence d'intervention différente*

### CATÉGORIE 1 : ESPACES HORTICOLES

Ce sont les espaces verts les plus exigeants qui requièrent une gestion paysagère soignée. Ces espaces sont aux abords des monuments ou sites les plus importants de la commune.

*L'entretien est poussé et régulier avec des tontes des espaces enherbés toutes les 1 à 2 semaines.*



### CATÉGORIE 3 : ESPACES RUSTIQUES

Tous les espaces verts en gestion semi naturelle. Ces espaces sont plus éloignés des axes principaux, ils sont moins ornementaux et sont souvent composés d'arbustes, de haies endémiques.

*Ils peuvent être taillés une fois par an seulement et les fauchages sont plus espacés 2 à 3 fois par an.*



### CATÉGORIE 2 : ESPACES JARDINÉS

Elle correspond aux espaces verts qui requièrent une gestion paysagère régulière. Ces espaces sont aux abords des monuments publics, ce sont également les parcs et jardins ou les abords d'axes de communication principaux.

*L'entretien consiste en des tontes toutes les 3 à 4 semaines, la taille des arbustes et haies 2 à 3 fois par an.*

Cette catégorie regroupe aussi les espaces en bordure de voirie, de cheminement piéton qui nécessitent deux modes de gestion. Tontes fréquentes en bord de cheminement et voirie, fauches tardives aux pieds des arbres, des murs et dans les fossés.



### CATÉGORIE 4 : ESPACES NATURELS

Les espaces en gestion naturelle où le jardinier accompagne la nature pour favoriser la biodiversité. Ces espaces en gestion extensive peuvent être des espaces naturels éloignés du centre-ville ou des espaces en zone urbaine comme des bassins de rétention.

*L'entretien consiste à faucher une fois par an, faire de l'éco pâturage ou débroussailler pour limiter les risques d'incendies.*



# Chapitre 02

## ACTIONS ET ANIMATIONS

### 2-A Actions vers la population

## Communication sur les démarches entreprises par la Ville auprès des habitants

La communication publique de l'Isle-sur-la-Sorgue est une communication d'intérêt général émise par la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue. Prévues par la loi, elle constitue un service public à part entière et s'adresse à l'ensemble de la population : citoyens, habitants, visiteurs, contribuables, usagers des services. La communication publique touche à tous les domaines de la vie quotidienne.

## Intégration des suggestions des habitants liées au label

Des campagnes de communication spécifiques invitant la population à participer à des événements collaboratifs en faveur de la protection de l'environnement sont par ailleurs régulièrement mises en place.

Une concertation est actuellement en cours sur les Zones d'Accélération Énergétique (ZAE). Elle est la réponse de la commune à la loi promulguée en mars 2023, une loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables qui fait de la planification territoriale des énergies renouvelables une priorité, en réaffirmant le rôle crucial des collectivités territoriales et des élus locaux pour l'aménagement du territoire en leur donnant de nouveaux leviers d'action. Grâce à la loi, les communes peuvent en effet désormais définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, etc. Les territoires peuvent ainsi personnaliser leurs zones d'accélération en fonction de la réalité de leur territoire et de leur potentiel d'énergies renouvelables. La concertation lancée à l'Isle-sur-la-Sorgue concerne une proposition de parcelles à inclure dans les zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables, les administrés ont été invités à se prononcer sur le projet entre le 19 février et le 15 avril 2024.

## LES PRINCIPALES MODALITÉS DE communication :

### La communication institutionnelle

- Faire comprendre les institutions, leurs compétences, leur fonctionnement.
- Animer la vie démocratique, les instances de concertation et de débat.
- Assurer l'information interne des agents, contribuer au fonctionnement de l'administration.

### La communication de l'action publique

- Animer la vie démocratique, rendre compte des politiques publiques, des décisions des élus et accompagner les projets.
- Informer sur les services publics et sur les droits et prestations.
- Éclairer sur les enjeux collectifs et chercher à faire évoluer les comportements.

### L'information d'intérêt local

- Animer la vie locale, informer sur la vie associative, culturelle, sportive et soutenir les initiatives locales.
- Faire évoluer les comportements.
- Promouvoir le territoire, contribuer au développement économique et touristique.
- Valoriser l'identité locale, l'histoire, le patrimoine.



## 2-A Actions de nettoyage

La Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue, en partenariat avec la CCPSMV, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues (SMBS), la Fédération de pêche de Vaucluse, l'Association agréée de la pêche et de la protection du Milieu Aquatique (AAPPMA), l'Association de chasse des Monts de Vaucluse, le Club de canoë-kayak Islois (CCKI), Kayak Vert et Canoë Évasion, se mobilise pour la journée mondiale du nettoyage de notre planète « World clean-up Day » et invite les habitants à les rejoindre pour participer à cette mobilisation citoyenne visant à ramasser les déchets plastiques dispersés dans l'environnement finissant tôt ou tard dans la mer.

Le nettoyage est ciblé dans les massifs forestiers et dans la Sorgue. Depuis la première édition en septembre 2020, l'opération a été reconduite chaque année.



Fin 2020, la Ville a engagé une campagne de sensibilisation en faveur de la préservation de la Sorgue.

La Sorgue, cette rivière source qui fait la renommée de la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue et le bonheur de ses habitants, mérite une attention toute particulière et ce dans l'optique de préserver la faune et la flore qu'elle abrite. C'est pourquoi, la Ville a lancé le 30 novembre 2020 une campagne de sensibilisation destinée à s'inscrire dans le temps intitulée « La Sorgue commence ici, ne rien jeter ! ».



Déployé en plusieurs points de la Ville, un message percutant est lisible, à même le sol, aux abords des grilles d'évacuation des eaux pluviales pour contribuer à une prise de conscience et encourager une évolution des comportements pour lutter contre les incivilités constatées.

L'Opération Nettoyons le Sud est une initiative régionale qui a eu lieu le samedi 13 avril dernier. La ville a participé à cette opération encadrée par l'association du don du sang et les bénévoles de l'Isle-sur-la-Sorgue.



Par ailleurs, la Ville compte sur un réseau d'associations engagées dans la lutte contre les déchets.

Citons notamment l'association Otary qui a été créée en 2019 et qui compte actuellement 150 adhérents. Cette association environnementale organise des ramassages volontaires de déchets divers et parfois des ramassages ciblés. Concernant les mégots, l'association propose une approche globale, de la prévention au ramassage jusqu'à la revalorisation et propose des solutions alternatives aux commerçants avec, notamment, la fabrication de cendriers à sondage.





## 2-A « Jardignons nos rues » les atouts d'un centre-ville végétalisé

Fin 2020, la Ville s'est engagée à valoriser la végétalisation en centre urbain pour favoriser son renouvellement esthétique, préserver la biodiversité, améliorer la qualité de l'air (*fixation de polluants et libération d'oxygène*) et réduire l'effet de serre par l'ombre et l'évapotranspiration. Les plantes font également office d'isolant sur une façade (*les plantes grimpantes maintiennent une couche d'air isolante qui limite l'accumulation de chaleur dans les murs en été et la déperdition de calories en hiver*).

C'est ainsi qu'a été lancé le dispositif participatif « Jardignons nos rues » en faveur de la végétalisation du centre-ville et en direction des habitants, groupes, familles ou commerçants. Par cette démarche, la Ville favorise également le lien social. Jardiner ensemble permet de tisser des liens, de se rencontrer, d'échanger, de partager des idées et enrichir des savoir-faire. Cela crée donc de la convivialité et de la mixité sociale.

Lorsque les conditions techniques le permettent, la Ville favorise les plantations en pleine terre. La plante s'y développe plus facilement et permet, de surcroît, un meilleur écoulement des eaux de pluie, limite un déversement direct dans la Sorgue et le cas échéant une régénération des réserves souterraines d'eau.

Après étude de faisabilité, la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue met gratuitement à disposition une partie du domaine public (*espace vert existant, bacs prêts à planter, un pied d'arbre ou à défaut une jardinière*). Sinon, le cas échéant, un espace cultivable (« fosse ») est créé en pied d'immeuble ou autre.

La communication autour de ce dispositif a été relancée à l'automne 2023.





## 2-B Actions dans les écoles

### Végétalisation

L'une des volontés de la Ville est de renforcer la végétalisation et de désimperméabiliser les cours d'écoles, pour offrir un cadre plus agréable, lutter contre les îlots de chaleur, favoriser l'infiltration de l'eau dans les sols, préserver la biodiversité et sensibiliser les enfants sur ces différents sujets.

Le prochain projet de désimperméabilisation est celui de la cour de l'école de Petit-Palais qui doit se dérouler sur plus d'un an. La première phase du projet sera une concertation, pour co-construire le projet avec les enfants et l'équipe pédagogique. Nous souhaitons lors de cette phase établir le cahier des charges et faire le diagnostic de la cour. Dans un deuxième temps, nous présenterons l'esquisse aux enfants, à l'équipe pédagogique, aux parents d'élèves et à l'équipe municipale. Puis, nous réaliserons l'étude de faisabilité et enfin les travaux.



La Régie Espaces Verts participe aussi à la mise en place de potagers, la majorité des écoles de la ville a bénéficié de ce dispositif ces dernières années. Les dernières interventions ont eu lieu cet automne. La régie a agrandi le potager de l'école des Vallades en créant 6 espaces pour chacune des classes de cette école maternelle, les agents ont également installé un récupérateur d'eau et planté une haie mixte en bordure du potager. À l'école Mourna B, les agents ont décompacté le sol des carrés potagers et mis en place du paillage végétal issu de la taille des arbres et arbustes de la commune.



### Régie agricole

La Ville a initié un projet de régie agricole. Aujourd'hui en phase de test, ce projet vise à créer une régie agricole qui produira des fruits et légumes en agriculture biologique pour alimenter les cantines scolaires de la ville. La Ville a signé une convention avec le lycée agricole La Ricarde pour débiter la production. Les premiers semis de carottes et de fèves ont eu lieu en novembre 2023. Les fèves ont été les premiers légumes récoltés.



### L'outil en main

Le bâtiment abritant il y a quelques années encore la cuisine de l'école des Vallades est désormais destiné à accueillir une association.

Cette association dénommée « L'Outil en Main » a pour vocation de faire découvrir des métiers manuels aux enfants de 9 à 15 ans et de transmettre des savoir-faire manuels et artisanaux. L'association est fondée sur le bénévolat d'artisans, entrepreneurs ou ouvriers en retraite souhaitant faire découvrir leur métier aux jeunes afin de susciter des vocations. L'idée est de leur permettre de manipuler des outils, de comprendre les gestes du métier et de développer ainsi leur curiosité, leur dextérité et leur sens de la créativité. Elle accueillera les enfants en dehors du temps scolaire.

Le bâtiment destiné à accueillir cette association est l'ancienne cuisine des Vallades jouxtant l'école maternelle des Vallades (bâtiment de 4<sup>e</sup> catégorie). Aucune modification structurelle n'est envisagée dans ce bâtiment, seulement le retrait d'une partie des cloisons légères de l'ancienne cuisine. La future affectation ne constituera pas un local à risque, cependant le degré coupe-feu du plafond et des menuiseries des façades donnant sur l'école sera renforcé.

Les travaux prévus visent à mettre le bâtiment en conformité avec les règles d'accessibilité et de sécurité ainsi que son changement de destination.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE dans les écoles

La Ville a initié et soutenu de nombreuses actions de sensibilisation au développement durable au sein des écoles et centres de loisirs telles que :



### LE PROJET

#### « ZÉRO DÉCHET »

Confection de bacs de tri en matériel de récupération, balades « opération dépollution » sur le temps méridien.



### LA CRÉATION

#### DE « GÂCHIPAINS »

Mise en place de containers transparents dans lesquels les élèves placent le pain qu'ils n'ont pas mangé lors de leur repas. Le personnel de la restauration scolaire est pleinement investi dans l'évolution de ces missions : formation, revisite de menus, réalisation de séries vidéo etc.



### LE PROJET

#### JARDIN POTAGER

Mise en place et entretien d'un jardin potager, atelier sur la vie du sol, projet de sensibilisation à l'alimentation durable.

## 2-C Actions vers les touristes

Conscient de notre environnement préservé et exceptionnellement vert par rapport au reste de la Provence, Isle-sur-la-Sorgue Tourisme s'attache à mettre en valeur ce cadre au cœur des animations et des manifestations organisées sur le territoire.

Chaque année, en partenariat avec le service Sorgues de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, des visites guidées à la découverte de la nature sont proposées. Cette année, trois visites seront proposées aux habitants.

Lors de ces circuits de l'eau, un agent conduit et guide les visiteurs et personnes intéressées sur les berges de la Sorgue pour parler de son passé industriel, de sa richesse écologique et de son fonctionnement particulier.

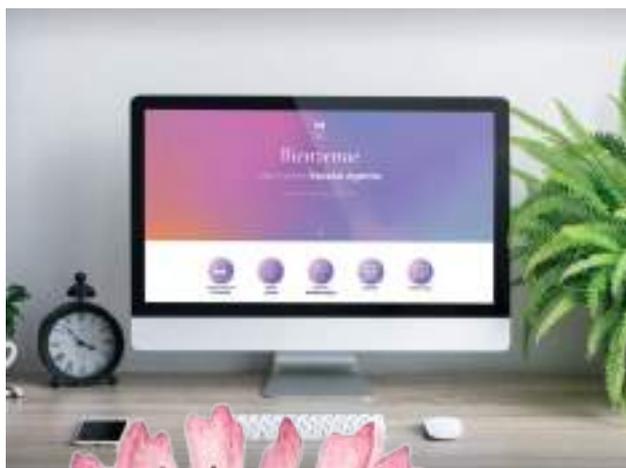


## 2-D Actions vers les services municipaux

La stratégie communale est présentée aux services municipaux via des réunions entre la direction générale, les responsables des directions regroupant les services opérationnels et le cabinet du maire.

Les agents municipaux sont invités régulièrement à participer à des déjeuners-conférences où l'équipe municipale présente l'ensemble des grands projets municipaux en cours, leurs avancées ainsi que ceux à venir.

La création d'un site internet de communication interne accessible permet aujourd'hui de découvrir les métiers des différents services de la collectivité grâce à des interviews filmées des agents. La première vidéo de ce site internet a présenté le travail de la régie espaces verts. Deux de nos agents ont été interviewés. Ils ont présenté leur métier, les projets qui leur tenaient à cœur et ont partagé une astuce sur la plantation d'une plante vivace. En plus de découvrir les différents métiers de notre collectivité, le site permet aux agents des différents services d'échanger des informations pratiques comme des astuces informatiques, mais aussi d'échanger sur des sujets plus généraux comme des conseils de lecture ou des recettes de cuisine.



## 2-E Actions vers les autres gestionnaires de l'espace public

L'ensemble des concessionnaires de réseaux est averti chaque début d'année des projets de requalification de voirie prévus sur la Ville, l'objectif étant de mutualiser les travaux et de limiter le risque d'ouverture de tranchées sur des chaussées récentes.

Il est de même pour des projets de grande ampleur pour lesquels l'enfouissement des réseaux est important. Dans ce cas, la Ville s'associe avec ENEDIS et Orange pour mener à bien ces chantiers.

Par ailleurs, la Ville est régulièrement en lien avec les services de la SNCF, la gare de l'Isle-sur-la-Sorgue étant un lieu stratégique pour la Commune. Celle-ci est particulièrement utilisée par les l'Islois pour des trajets quotidiens mais aussi par les touristes en visite dans la région. La CCPSMV travaille sur un cheminement doux entre gare chemin de l'école de l'agriculture et sur la création d'un pôle d'échange multimodal.

Ainsi, la Ville étudie actuellement l'agrandissement et la réhabilitation du parking à proximité de la gare avec pour objectif principal une végétalisation de masse de cet espace.

De plus, elle travaille régulièrement avec l'Office National des Forêts (ONF) en particulier au travers de la gestion de l'espace naturel sensible : entretien, communication, accueil du public, mise en valeur du patrimoine sont autant de thématiques abordées en partenariat avec l'ONF, le Conseil départemental du Vaucluse et le CAUE du Vaucluse.

Le centre hospitalier de l'Isle-sur-la-Sorgue souhaite créer un tiers lieu ouvert aux résidents et au public. Cet espace doit ouvrir en juillet 2024. La régie Espaces Verts, en collaboration avec la régie bâtiment, travaille sur ce projet en aidant à aménager le jardin.



# Chapitre 03

## PATRIMOINE VÉGÉTAL ET FLEURISSEMENT

### 3-A Un objectif : la diversité botanique



**L**a Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue jouit des caractéristiques du climat méditerranéen et fait partie de la « zone de l'olivier ». Nous veillons donc à planter des essences adaptées à ce climat et à la nature du sol se portant ainsi vers des plantes xérophytes (*adaptées donc à la sécheresse*).

Mais la réelle particularité de la commune réside en la présence de la Sorgue. En fonction des sites, une végétation des bords de cours d'eau, également appelée « ripisylve » qui est un élément primordial pour le bon fonctionnement de la rivière, sera favorisée.

#### À SAVOIR :

L'AULNE GLUTINEUX

→ LE FRÊNE OXYPHILE

→ L'ORME

→ LE PEUPLIER BLANC

→ LE PEUPLIER NOIR

→ LE SAULE BANC

→ LE SAULE CENDRÉ

→ LE SAULE POURPRE

→ LE NOYER

→ LE CHÊNE PÉDONCULÉ

→ LE NOISETIER

→ LE FIGUIER

→ LE CORNOUILLER  
SANGUIN

→ LE LAURIER SAUCE

→ LE PRUNELIER

→ LE TROËNE

→ LE SUREAU NOIR

→ LA VIORNE

Ce printemps, tous les agents de la régie espaces verts ont pu bénéficier de deux jours de formation sur la conception et l'entretien de jardins en milieu sec. Le partage d'expériences (*retours d'expériences des entreprises, des collectivités voisines, de Plantes et cité, de l'AURAV, de l'INRA*) nous permet également de nous informer et de faire évoluer notre palette végétale et nos pratiques d'entretien. Le Service Patrimoine Vert teste donc des essences dites d'avenir sous notre climat. En effet, avec le changement climatique, des espèces plus méridionales peuvent être plantées.

D'autre part, grâce aux suivis de nos nouvelles plantations (la période de confortement est prise en charge par l'entreprise sur nos plantations : deux saisons végétatives pour les arbres et une saison végétative pour les arbustes), un bilan sera réalisé pour savoir si la méthode fonctionne ou s'il faut changer/adapter/renouveler.

Nous nous efforçons de proposer une palette végétale la plus variée possible (*toute végétalisation monospécifique est désormais interdite*) permettant un échelonnement des intérêts tout au long de l'année (*floraison, couleur automnale, senteurs, etc.*).

### 3-B Qualité d'entretien et mesures de protection

Concernant les espaces verts en général, une cartographie est en cours d'élaboration pour permettre de prioriser et de continuer le travail initié dans cette démarche de gestion différenciée.

Concernant le patrimoine arboré, la Commune vise toujours à planter le bon arbre au bon endroit et entreprend par là une politique de gestion visant à tendre vers un patrimoine résilient. Pour ce faire, nous avons initié fin 2019 un inventaire de notre patrimoine afin de l'insérer dans la base du Système d'Information Géographique (SIG) de la CCPSMV. Cet inventaire a été réalisé en interne.

#### Nos objectifs :

→ N'AVOIR AUCUNE  
**ESPÈCE DÉPASSANT**  
**10%** DU PATRIMOINE  
ARBORÉ ;

→ N'AVOIR AUCUN  
**GENRE DÉPASSANT**  
**15%** DU PATRIMOINE  
ARBORÉ ;

→ N'AVOIR AUCUNE  
**FAMILLE DÉPASSANT**  
**20%** DU PATRIMOINE  
ARBORÉ ;

(20% à ne pas dépasser)

FAMILLE	NOMBRE	%
Cannabacée	656	22,40%
Oléacée	235	8%
Cupressacée	223	7,60%
Rosacée	215	7,30%
Platanacée	214	7,30%
Moracée	162	5,50%
Acéracée	158	5,40%
Tiliacée	148	5,10%
Fabacée	146	5%
Méliacée	124	4,20%
Sapindacée	122	4,20%
Pinacée	121	4,10%
Fagacée	104	3,60%
Ulmacée	102	3,50%
Bétulacée	57	1,90%
Taxacée	53	1,80%
Salicacée	33	1,10%
Bignoniacée	16	0,50%
Magnoliacée	9	0,30%
Altingiacée	7	0,20%
Lythracée	6	0,20%
Juglandacée	5	0,20%
Gingkoacée	3	0,10%
Myrtacée	3	0,10%
Taxodiacée	2	0,10%
Lauracée	1	0%
Ramnacée	1	0%
Rutacée	0	0%

(15% à ne pas dépasser)

GENRE	NOMBRE	%
Celtis	656	22,40%
Cupressus	223	7,60%
Patanus	214	7,30%
Fraxinus	190	6,50%
Acer	158	5,40%
Morus	155	5,30%
Tilia	148	5,10%
Pyrus	140	4,80%
Melia	124	4,20%
Pinus	104	3,60%
Quercus	102	3,50%
Ulmus	102	3,50%
Prunus	68	2,30%
Aesculus	67	2,30%
Cercis	60	2,10%
Koelreuteria	55	1,90%
Taxus	53	1,80%
Alnus	45	1,50%
Olea	38	1,30%
Sophora	34	1,20%
Robinia	25	0,90%
Populus	17	0,60%
Catalpa	16	0,50%
Salix	16	0,50%
Albizia	15	0,50%
Cedrus	15	0,50%
Gleditsia	12	0,40%
Ostrya	10	0,30%

(10% à ne pas dépasser)

ESPÈCE	NOMBRE	%
Australis	617	21,10%
Acerifolia	206	7%
Sempervirens	185	6,30%
Calleryana	140	4,80%
Azedarach	124	4,20%
Angustifolia	102	3,50%
Lutece	102	3,50%
Cordata	99	3,40%
Bombycis	87	3%
Pinea	77	2,60%
Alba	68	2,30%
Hippocastanum	67	2,30%
Siliquastrum	60	2,10%
Paniculata	55	1,90%
Baccata	53	1,80%
Tomentosa	49	1,70%
Cerasifera	48	1,60%
Negundo	46	1,60%
Campestre	44	1,50%
Sinensis	39	1,30%
Ornus	36	1,30%
Europea	37	1,30%
Leylandii	36	1,20%
Inconnu	34	1,20%
Japonica	34	1,20%
Glandulosa	32	1,10%
Cerris	31	1,10%
Platanoides	30	1%



L'arbre est une composante forte de l'urbanisme, des espaces verts et du paysage en général. Élément structurant du cadre de vie, il témoigne de l'enchaînement des saisons et du temps qui passe. Il participe très activement à la lutte contre les îlots de chaleur, séquestre le gaz carbonique et filtre l'air des microparticules cancérigènes. Utilisé dans certains cas dans la lutte contre l'érosion, il peut également tenir un rôle dans la gestion des eaux pluviales.

Toutefois, son utilisation nécessite une réflexion poussée pour planter le bon arbre au bon endroit. Une fois adulte, celui-ci ne devra pas engendrer de gêne vis-à-vis des usagers ou de l'habitat. Il devra être adapté au biotope l'islois, au contexte du site de plantation, être non allergène et participer à la diversification du patrimoine.

Des contraintes aériennes importantes telles que les câbles, bâtiments ou gabarits de circulation doivent obligatoirement être intégrées au choix des essences. Les contraintes souterraines qui, si elles limitent les possibilités de dimensionnement de la fosse de plantation, limiteront également la grandeur de l'arbre adulte afin que ses besoins en nutriments soient assurés par la quantité de substrat nécessaire.

Il est nécessaire de différencier dans l'approche l'arbre de voirie de l'arbre de parc et de jardin. Le premier sera principalement choisi sur tige pour permettre les circulations sous le houppier jusqu'à proximité immédiate du tronc pour les piétons. Le second pourra plus facilement être implanté sous forme naturelle (*tige branche branchu/cépée*).



## Nos objectifs :

- TENDRE VERS UN **PATRIMOINE ARBORÉ RÉSILIENT** FACE AUX RAVAGEURS ET MALADIES DES ARBRES ;
- AVOIR UN **MEILLEUR SUIVI** DE CE PATRIMOINE (DE L'ENTRETIEN À SON RENOUVELLEMENT) ;
- **RENFORCER** LA BIODIVERSITÉ ET LA TRAME VERTE ;
- PLANTER POUR **AUGMENTER LE COUVERT VÉGÉTAL** ET APPORTER TOUJOURS PLUS DE CONFORT AUX USAGERS.

## 3-C Identité végétale

L'arbre est une composante forte de l'urbanisme, des espaces verts et du paysage en général. Élément structurant du cadre de vie, il témoigne de l'enchaînement des saisons et du temps qui passe. Il participe très activement à la lutte contre les îlots de chaleur, séquestre le gaz carbonique et filtre l'air des microparticules cancérigènes. Utilisé dans certains cas dans la lutte contre l'érosion, il peut également tenir un rôle dans la gestion des eaux pluviales.

Toutefois, son utilisation nécessite une réflexion poussée pour planter le bon arbre au bon endroit. Une fois adulte, celui-ci ne devra pas engendrer de gêne vis-à-vis des usagers ou de l'habitat. Il devra être adapté au biotope l'islois, au contexte du site de plantation, être non allergène et participer à la diversification du patrimoine.

Des contraintes aériennes importantes telles que les câbles, bâtiments ou gabarits de circulation doivent obligatoirement être intégrées au choix des essences. Les contraintes souterraines qui, si elles limitent les possibilités de dimensionnement de la fosse de plantation, limiteront également la grandeur de l'arbre adulte afin que ses besoins en nutriments soient assurés par la quantité de substrat nécessaire.

Il est nécessaire de différencier dans l'approche l'arbre de voirie de l'arbre de parc et de jardin. Le premier sera principalement choisi sur tige pour permettre les circulations sous le houppier jusqu'à proximité immédiate du tronc pour les piétons. Le second pourra plus facilement être implanté sous forme naturelle (*tige branche branchu/cépée*).

# Chapitre 04

## GESTION ENVIRONNEMENTALE ET QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

### 4-A Actions en faveur de la biodiversité

#### Opération Grand Site (OGS)

L'OGS de Fontaine-de-Vaucluse s'inscrit dans la démarche de valorisation de notre région aux côtés des autres Grands Sites de la Région Sud (*presqu'île de Giens, massif de l'Esterel, gorges du Verdon, massif des Ogres, montagne de la Sainte-Victoire*).

Elle intègre les orientations des grands outils stratégiques régionaux tels que le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et le plan climat régional.

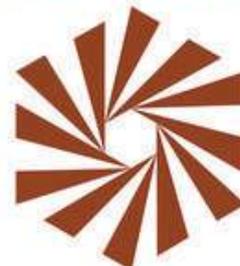
Le programme d'actions se décline en quatre axes stratégiques : valorisation, accessibilité, déplacement doux et gestion durable du Grand Site, du village de Fontaine-de-Vaucluse, tout autour de la vallée close jusqu'au partage des eaux à l'Isle-sur-la-Sorgue.

Cette opération est portée par la Communauté de Commune Pays des Sorgues Monts de Vaucluse (CCPSMV).

Toutefois, le périmètre de l'opération à cheval sur deux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et son ambition ont conduit à la mise en place d'un véritable partenariat des acteurs locaux. Ainsi, si la coordination est menée par la CCPSMV, les maîtres d'ouvrages publics impliqués et porteurs d'actions sont :

- CCPSMV
- Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
- Les cinq communes concernées (*Lagnes, Cabrières d'Avignon, Saumane-de-Vaucluse, Fontaine-de-Vaucluse et l'Isle-sur-la-Sorgue*)
- Département de Vaucluse
- Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues

GRAND SITE



DE FRANCE



Les services de l'État sont particulièrement parties prenantes de la démarche. Le Préfet de Vaucluse co-préside en effet le comité de pilotage. Les services de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) interviennent sur le projet depuis les études initiales et accompagnent activement la labellisation. La Région participe au comité de pilotage. Ce projet bénéficie de l'aide technique du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Vaucluse. Un document « Cadre de Gouvernance » a été approuvé et a pour vocation de préciser le rôle de chaque partenaire dans le portage de cette démarche « Grand Site ».



## Espace Naturel Sensible (ENS)



L'espace Naturel Sensible (ENS) des Plâtrières se situe sur le piémont Ouest des Monts de Vaucluse à la jonction des territoires de trois communes :

- Pernes-les-Fontaines (26 hectares)
- L'Isle-sur-la-Sorgue (54 hectares)
- La Roque-sur-Pernes (102 hectares)

Et de trois établissements publics de coopération intercommunale :

- Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin
- Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat
- Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse (CCPSMV)

Le site est caractérisé par un relief collinaire majoritairement couvert de boisement de pin d'Alep ponctué par des secteurs ouverts correspondant à d'anciennes carrières d'exploitation de gypse. Il possède un patrimoine naturel (faune, flore et habitats naturels), industriel, agricole et géologique remarquable à découvrir mais aussi à préserver. L'ENS des Plâtrières a intégré le réseau des sites labellisés du Conseil départemental de Vaucluse en 2014 pour son intérêt écologique, paysager et social (*neuf espèces végétales patrimoniales ont été découvertes comme la Nigelle de France, la Garidelle, l'Ophrys de Provence, etc.*). De même que des oiseaux protégés : hibou Grand-Duc, guêpier d'Europe, circaète Jean-le-blanc nichant et chassant sur le site.

De plus, la grande diversité de milieux avec ses anciennes carrières ouvertes constitue aussi un site refuge idéal pour la petite faune, les chauves-souris et les reptiles. Ce réseau est aujourd'hui constitué de 18 sites répartis sur le département de Vaucluse.

### NOS OBJECTIFS du plan de gestion :

- Résorber les points noirs paysagers
- Endiguer la fréquentation motorisée et les incivilités
- Organiser et canaliser la fréquentation
- Soutenir l'activité sylvopastorale
- Sécuriser le site
- Améliorer la connaissance sur le patrimoine
- Préserver la faune et la flore à enjeu de conservation
- Restaurer et mettre en valeur les éléments patrimoniaux du site
- Valoriser la vocation pédagogique du site
- Évaluer et suivre le plan de gestion

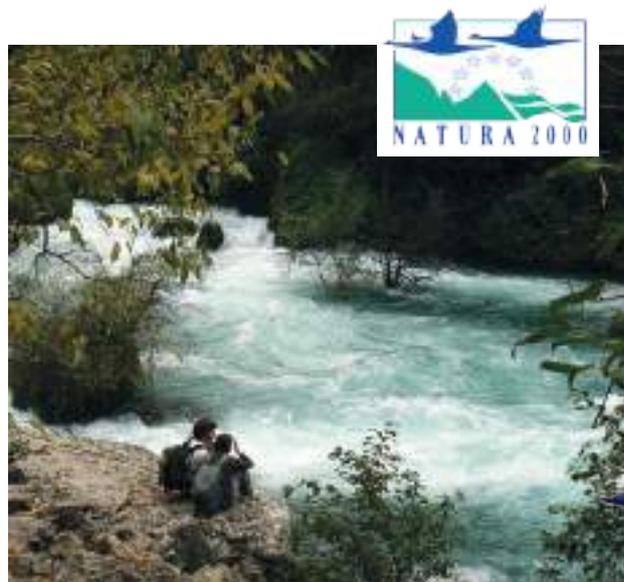
## Natura 2000

La démarche du réseau Natura 2000 privilégie la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable des espaces qui tiennent compte des préoccupations économiques et sociales :

- Les activités humaines et les projets d'infrastructure sont possibles en site Natura 2000.  
Pour éviter les activités préjudiciables à la biodiversité, les projets susceptibles d'avoir des incidences sur les espèces et habitats protégés doivent être soumis à évaluation préalable.
- Au quotidien, la gestion des sites Natura 2000 relève d'une démarche participative des acteurs du territoire.  
Un comité de pilotage définit pour chaque site des objectifs de conservation et des mesures de gestion qui sont ensuite mis en œuvre sous forme de chartes et de contrats cofinancés par l'Union européenne.

Ainsi, la Sorgue a été classée Site Natura 2000 sur tout le long de son cours.

C'est à Fontaine-de-Vaucluse que la Sorgue prend sa source. Le gouffre, situé à 80 mètres au-dessus du niveau de la mer, reste encore de nos jours un mystère qui a fait l'objet d'un grand nombre d'études scientifiques. Son exurgence est l'une des plus importantes du monde. Façonné par l'homme, le réseau hydrographique de la Sorgue fonctionne « à l'envers » : il naît d'un bras unique pour se diviser par la suite. Site historique et géographique emblématique, il a inspiré bon nombre de poètes dont Pétrarque au XIV<sup>e</sup> siècle ou, plus récemment, René Char. La température faible et constante de la Sorgue, couplée à un débit toujours régulier, confère à cette rivière une



très bonne oxygénation. Ces conditions idéales lui permettent d'accueillir un écosystème très diversifié. Certaines espèces sont relativement rares à l'échelon régional, national ou même européen.

En charge de l'entretien de ce cadre de vie naturel, la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, sous l'égide du service Espace Public Communautaire, entreprend de nombreuses actions d'entretien et de valorisation de la Sorgue.

## Plan de gestion différenciée

La mise en place du plan de gestion différenciée et le fauchage tardif favorisent le retour d'une flore et d'une faune spontanées et variées. Le fauchage tardif permet aux végétaux sauvages et endémiques de réaliser leur cycle de croissance et de recoloniser les milieux auxquels ils sont adaptés. Ce faisant, la faune adaptée à cet écosystème peut également revenir. Un bord de voirie fauché tardivement permet de soutenir les populations de pollinisateurs, d'oiseaux, de petits mammifères, de reptiles, d'amphibiens en créant des zones de nourrissage et des trames de déplacement. La mise en place de panneaux permet à la population de comprendre que l'action de la régie consiste à laisser pousser cette végétation spontanée.



## LUTTE biologique

De plus, depuis quatre ans, une lutte biologique a été mise en place en collaboration avec l'INRA au niveau du cours Victor Hugo pour lutter contre la mineuse du marronnier *via* des pièges à phéromone.

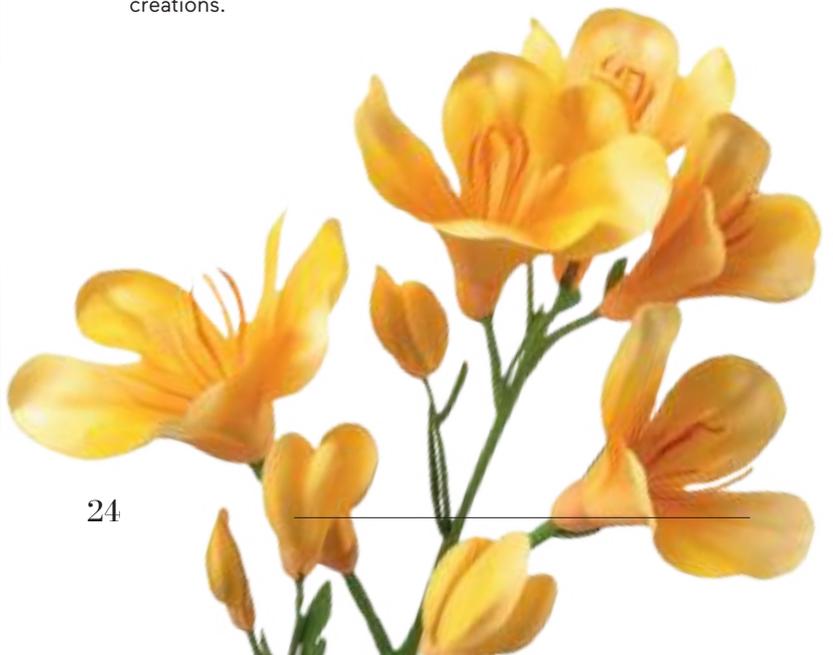
La régie Espaces Verts fabrique également des maisons à mésanges pour les placer dans les pins et participer à la réduction de la prolifération des chenilles processionnaires mais aussi des hôtels à insectes dans les écoles. Ceci permet de faciliter la présence des auxiliaires mais aussi de sensibiliser les plus jeunes.

Cette année, la ville s'est engagée avec la CCPSMV et le syndicat des apiculteurs du Vaucluse dans la lutte contre le frelon asiatique en distribuant des pièges aux l'islois. Il était initialement prévu la distribution de 70 pièges, ces 70 pièges ont été réservés en moins d'une heure par les administrés. Vu ce succès, la ville a racheté 100 pièges supplémentaires qui ont aussi été réservés et distribués rapidement. L'opération doit permettre la capture des reines avant qu'elles ne fondent leur colonie. En parallèle, la ville a fait installer des pièges professionnels par une société privée en charge de les vider et les vérifier.

## 4-B Actions en faveur des ressources naturelles

### Broyat

Afin de limiter l'achat de paillage artificiel, minéral, ou de plaquettes de bois, la régie Espaces verts a acheté un second broyeur à végétaux qui lui permet de transformer directement les déchets de tailles de nos arbres et arbustes en broyat qui peut être réutilisé directement ou stocké pour de nouvelles créations.





## La gestion des eaux pluviales

Le territoire possède un réseau hydrographique dense composant le grand bassin versant du Rhône, et qui relève du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion (SDAGE) du bassin Rhône Méditerranée Corse approuvé le 20 décembre 1996.

L'eau est un élément fédérateur, culturel et emblématique de la commune. En effet, la Ville s'est implantée à cet endroit pour profiter des avantages de la Sorgue. Celle-ci possède un régime hydraulique particulier pour une rivière méditerranéenne. Malgré sa localisation, elle possède un débit relativement constant, même en période d'étiage, ne permettant pas d'à sec. Sa température est constante à environ 13 degrés et la qualité de ses eaux est exceptionnelle. Elle présente également la particularité d'avoir à sa source le débit d'un véritable fleuve. Tous ces éléments en font un corridor biologique où la biodiversité est importante mais où l'équilibre peut facilement être atteint (Source : PLU, 1BIS. Évaluation environnemental, Rédacteur : AIRELE, 2017).

Le quartier Saint-Antoine est caractérisé par la présence de deux vallats principaux : le vallon des Tâches et la Catherine, traversant le secteur du nord-est au sud-ouest (NO-SE). Le vallon des Tâches situé au centre / centre-ouest du quartier de Saint-Antoine est un acteur majeur de l'assainissement des eaux pluviales. En effet, il constitue l'un des rares axes d'écoulement naturel NO-SE conservé et transitant à proximité de secteurs urbanisés.

À l'est du quartier Saint-Antoine, on retrouve le cours d'eau de la Catherine. Si elle suit le même axe d'écoulement que le vallon des Tâches (NO-SE), la Catherine présente un enjeu moindre concernant l'assainissement de Saint-Antoine car traversant un secteur très peu urbanisé.

Enfin, le quartier Saint-Antoine est traversé par le canal de Carpentras qui coupe hydrauliquement en deux le secteur. En effet, le canal de Carpentras coupe Saint-Antoine perpendiculairement à la pente du quartier. Des ouvrages hydrauliques de franchissement du canal permettent d'assurer la continuité d'une partie des écoulements (Vallon des Tâches et ruisseau de la Catherine notamment) mais une partie des ruissellements se déverse néanmoins dans le canal de Carpentras en cas de très forte pluie.



L'urbanisation croissante de ces dernières années sur la commune de l'Isle-sur-la-Sorgue (de 8 000 habitants en 1960 à 20 531 habitants en 2023), et plus particulièrement dans le quartier Saint-Antoine, a entraîné un accroissement des problèmes d'inondations du fait de l'imperméabilisation des sols conduisant à une augmentation des volumes ruisselés et à une accélération des transferts vers l'aval.

La Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue souhaite poursuivre sa politique de prévention afin de limiter les conséquences de tels événements. Cela concerne les étapes aussi importantes que l'élaboration de documents d'urbanisme et de projets de travaux sur les réseaux Eaux Pluviales (EP). Ainsi, la Ville a lancé en 2019 la réalisation d'un schéma de gestion des eaux pluviales spécifique au quartier Saint-Antoine, plus précis que l'actuel Schéma Directeur des Eaux Pluviales sur le territoire communal de l'Isle-sur-la-Sorgue datant de 2012.

Le schéma de gestion des eaux pluviales doit analyser et intégrer les éléments suivants :

- La prise en compte des axes naturels de ruissellement sur l'ensemble des bassins versants du quartier Saint-Antoine et des zones naturelles d'infiltration, d'expansion de crue, de régulation et de rétention ;
- La gestion des eaux pluviales actuelle et future de la commune sur le quartier Saint-Antoine liée :
  - à l'urbanisation de la commune ;
  - aux ouvrages de régulation des ruissellements sur les bassins versants ;
  - aux contraintes aval.
- Respect de la qualité des rejets des eaux pluviales dans le milieu récepteur.

Le bureau d'étude ACRI-IN est en charge de l'étude pour la réalisation du schéma directeur des Eaux Pluviales du quartier de Saint-Antoine. Cette étude a débuté en mars 2019 et est terminée depuis mars 2020. Les travaux prévus sont renseignés sur Plan Pluriannuel d'Investissement pour les aménagements de la commune.

Pour tout nouvel aménagement ou réaménagement de parking, la Ville a souhaité valoriser la présence du végétal mais a aussi mis la priorité sur la gestion des eaux pluviales, et ce, quelle que soit la surface imperméabilisée.

Pour exemple, le parking des Névens, créé en 2017 et situé en centre-ville, compte plus de 200 places et est au cœur de la politique de stationnement de la commune. Plus de 25% de la surface aménagée se compose d'arbres et d'espaces verts. De plus, un bassin de rétention enterré constitué d'une structure alvéolaire ultra légère, inspectable et hydrocurable a été créé et des séparateurs d'hydrocarbures ont été installés pour une gestion optimale des eaux pluviales.

Au niveau du nouveau parc de sports urbains, la Ville a souhaité que l'ensemble des eaux pluviales soient traitées et infiltrées à la parcelle. Ainsi, ces dernières s'infiltrent via des puits perdus sous les structures de jeux (81m<sup>3</sup> pour le skate-park, 50m<sup>3</sup> pour l'espace central minéralisé) et le trop plein est dirigé vers le fossé communal. De plus, tous les espaces verts périphériques sont traités en noues plus ou moins légères, le trop plein de ces noues se dirige vers une tranchée drainante de 54m<sup>3</sup> et le trop plein de cette tranchée se déverse vers le fossé.

## Gestion de la ressource en eau

Pour gérer de façon économe la ressource en eau sur chaque projet d'aménagement :

→ Des essences adaptées couplées au paillage de plaquettes de bois (*forestières ou issues de la taille des végétaux des espaces verts communaux*) pour limiter le développement d'adventices mais aussi pour limiter l'évapotranspiration et, par conséquent, l'arrosage (*par exemple, le paillage mis en place pour les bacs potagers de l'école Mourna B est issu du broyage des déchets de taille liés à l'activité de la régie espaces verts*).

La mise en place de plaquettes de bois sur une épaisseur de 10 cm permet de ne plus mettre en place de toile de paillage. Des réassorts sont prévus dans le cadre du confortement réalisé par les entreprises.

→ Des mélanges de plantes couvre-sol adaptées sont rajoutés (ex : *Achillea, Thymus, etc.*) sur les périphéries du parking des Névons (*Hedera helix pour le pied d'arbres du parking du Portalet, etc.*) pour, qu'à terme, entretien et arrosage soient limités. En effet, les bénéfices sont les mêmes que celui du paillage en plaquettes bois (*arrosage et pousse adventice*) avec, en plus, un gain de biodiversité.



→ Un arrosage intégré avec mise en place de goutte à goutte sur les massifs arbustifs (*uniquement les premières années avec une programmation fine et un suivi mensuel*) est installé si possible. Sinon, un arrosage manuel est mis en œuvre.



→ Les branchements sur le réseau du canal sous pression sont favorisés (*les ouvrages pressions sont des bassins où des stations de pompage permettent d'alimenter un réseau enterré remplaçant les filioles à ciel ouvert, jusqu'à la parcelle où sont posés des bornes et robinets, pouvant être ouverts ou fermés à la demande*).

Pour exemple, une extension du réseau a été réalisée pour pouvoir arroser l'ensemble du « parc de sports urbains » (*route de Cavaillon*) et du cimetière.

→ Un traitement en noue très légère est réalisé à chaque nouvelle plantation et la pente des cheminements doux est orientée vers ces dernières de sorte à infiltrer les eaux pluviales au plus près.





## Réduction des émissions de GES

Dans le cadre de ses compétences, la CCPSMV a en charge la gestion et l'entretien des parcelles publiques en bord de rivière et des espaces verts dans les zones d'activités.

Soucieuse de la préservation de l'environnement et dans le but de proposer des espaces verts de qualité aux administrés et aux visiteurs, le Service Espace Public Communautaire (SEPC) s'efforce de faire évoluer ses modes de gestions.

L'équipe Sorgue vient d'acquérir du matériel électrique pour effectuer ses missions d'entretien, ce qui permettra de ne plus dégager de gaz d'échappement et de réduire le bruit lié à la réalisation de leurs missions. L'équipe du Service Espaces Verts de la Ville entreprend la même démarche (*plus léger pour les équipes*).

Pour le reste de l'outillage thermique encore utilisé, il a été décidé de changer de carburant et d'utiliser de l'essence alkylate qui est, à ce jour, le seul produit pétrolier du marché à être dispensé du logo « dangereux pour l'environnement ». Le procédé de raffinage spécial de cette essence permet d'éliminer de nombreuses substances toxiques présentes dans l'essence ordinaire. Elle ne contient pratiquement pas de substances nocives telles que le benzène, le toluène et le soufre. De ce fait, les vapeurs du carburant et les gaz d'échappement sont beaucoup moins toxiques, ce qui constitue un avantage pour l'environnement et les agents.

Pour finir, lors de la réalisation de leur mission quotidienne d'entretien des roues à aubes, les agents sont amenés à travailler dans le centre-ville. Une phase test est en cours pour abandonner l'usage du camion et se déplacer à pied. Cette évolution des pratiques a de nombreux avantages :

- Diminution de la pollution atmosphérique
- Diminution des coûts de carburant
- Développement du lien social



## Acceptation de la flore spontanée

Les 28 000m<sup>2</sup> d'espaces verts de la commune étaient auparavant traités avec des produits phytosanitaires, la législation a évolué, comme nos pratiques. La régie favorise le désherbage manuel, les tailles douces, l'emploi d'outil à main (*binette notamment*). Pour aider à cet entretien, un marché d'entretien passé avec l'Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) du Moulin de l'Auro permet à la collectivité de contribuer à l'intégration professionnelle et à l'épanouissement de travailleurs en situation de handicap.



À la suite de ce changement de pratique, nous avons dû réfléchir et changer nos méthodes d'entretien. L'entretien sur des zones dangereuses s'avérait compliqué et onéreux. La Ville a fait le choix de minéraliser certaines de ces zones. L'augmentation des surfaces en fauche tardive est une autre évolution des pratiques, laisser les végétaux se développer naturellement permet d'espacer la fréquence d'entretien. Le temps gagné par les agents se répercute sur l'embellissement des espaces verts à proximité du centre-ville.

L'acceptation par la population n'est pas toujours aisée. C'est pourquoi inspiré par des retours d'expériences d'autres communes, nous avons mis en place certaines astuces. Par exemple, quand la situation nous le permet, nous fauchons en bord de cheminement piéton et laissons le reste se développer. Cela montre que la régie est passée et qu'elle a volontairement laissé la végétation se développer en arrière-plan limitant ainsi le sentiment d'abandon de certains administrés. En parallèle, nous utilisons des supports visuels créer par notre service communication. Ces panneaux sont mis en place sur les lieux où la régie pratique le fauchage tardif.

### LA MISE EN PLACE DU « ZÉRO PHYTO » ET DE LA « GESTION DIFFÉRENCIÉE » a permis :

- de préserver les zones à forte potentialité écologique ;
- de stopper l'emploi de produits phytosanitaires ;
- de mettre en valeur la richesse de la faune et de la flore locale ;
- d'améliorer la qualité du cadre de vie en diversifiant les entités paysagères ;
- de sensibiliser le public à l'environnement ;
- de diminuer fortement la consommation en eau.

## Réduction des déchets verts

Pour réduire la production de déchets verts, plusieurs paramètres sont pris en compte :

- Le paillage organique (*mise en place de paillage en plaquettes de bois suite aux campagnes d'élagage à l'aide du broyeur de végétaux*) qui permet de limiter le développement d'adventices. Une zone de stockage sur la plateforme de la Direction des Services Techniques a été mise en place depuis janvier 2021.
- Le choix de végétaux adaptés au lieu de plantation (*hauteur et largeur à maturité*) pour réduire les tailles (*par exemple, le long de la voirie et à proximité de traversées piétonnes*), les arbustes sélectionnés ne mesurent pas plus de 0,75m de haut à taille adulte permettant ainsi une augmentation de la visibilité/sécurité pour le piéton.
- Mulch au printemps (*partage des eaux, parc Gautier, certains ronds-points*).
- La gestion différenciée des espaces (*exemple : zone avec fauche annuelle ou bisannuelle au bassin des Liserons*).



## Ecopastoralisme

Depuis le 1<sup>er</sup> 2023, l'éco-pâturage sur plusieurs sites tests (*sites communaux et intercommunaux*). Cette activité ancestrale a été abandonnée pendant de nombreuses années au profit de techniques d'entretien mécaniques beaucoup plus lourdes.

Le but principal n'est pas la recherche de rentabilité économique mais le maintien ou la restauration du milieu tout en limitant les coûts de gestion et en conservant la biodiversité.

Les bénéfices sont nombreux :

- Entretien d'espaces verts sans consommation de pétrole et sans nuisances sonores.
- Réduction des déchets verts (*en effet, les végétaux sont immédiatement compostés sur place et entrent dans le cycle de la vie avec des décomposeurs comme les insectes bousiers*).
- Les animaux du « troupeau d'Elzéard » sont des animaux d'élevages transhumants. Ils participent à la production de viande de qualité et écologique. De plus, les brebis du troupeau sont tondues pour leurs laines.

Grâce à cette action, ces animaux reviennent en ville pour le bonheur de tous. Ce service fait encore évoluer ses pratiques pour prendre davantage en compte la biodiversité.



## 4-C La qualité de l'espace public : un investissement fort de la Ville

### Un nouveau plan de stationnement pour la ville & pensé pour les l'islois



Depuis plusieurs années, la question du stationnement est au cœur des préoccupations de l'équipe municipale. Face à une attractivité croissante, à l'évolution du nombre d'habitants et à l'intensification des activités économiques, des réponses étaient attendues pour un stationnement facilité et une mobilité apaisée. Après la création des parkings Moulin Vert et Névens et la mise à disposition des trois aires gratuites de 850 places supplémentaires, la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue a dévoilé fin 2023 son nouveau plan de stationnement. Une nouvelle approche de la ville pensée pour un cadre de vie apaisé. À compter de 2024, le paiement du stationnement s'étend sur plusieurs zones autour du centre-ville. Les premières zones concernées par la nouvelle tarification sont le parking de la gare et le square des Maréchaux (*derrière la Poste*). Pour l'ensemble des l'islois, les actifs du centre-ville, les étudiants et les résidents du centre-ville, un abonnement gratuit est nécessaire pour obtenir un macaron à coller sur son pare-brise et pouvoir continuer à se garer gratuitement.



### Rénovation de façades et de bâtiments privés

La Ville incite la rénovation des façades du centre historique par le versement d'une prime au ravalement de façade (30% du montant des travaux plafonnés à 7 622€ par immeuble.) Elle incitera également à la rénovation des bâtiments privés sur son territoire avec la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) à partir de fin 2024, qui permettra à des propriétaires occupants et propriétaires bailleurs de bénéficier de subventions pour la réalisation de travaux.



## Éco quartier Clos Cardinal

La Commune de l'Isle-sur-la-Sorgue souhaite développer un quartier exemplaire, éco-responsable et moderne, sur une emprise foncière d'environ 4,5 hectares dont elle est propriétaire au Clos du Cardinal.

Pour la réalisation de cette opération, elle a désigné la SPL Territoire Vaucluse en qualité de concessionnaire d'aménagement. En lien étroit avec la Commune, la SPL Territoire Vaucluse est chargée du suivi des études opérationnelles, de la mise en œuvre des procédures administratives au titre des Codes de l'Urbanisme et de l'Environnement, de la réalisation des travaux de viabilisation des terrains et d'aménagement des espaces publics, ainsi que de la commercialisation des lots à bâtir destinés à l'accueil d'environ 200 logements.

Sur les 4,5 hectares de l'opération, il est prévu d'affecter environ 15 600 m<sup>2</sup> de surface de plancher destinés à la réalisation d'environ 200 logements insérés dans le paysage avec 2 étages au maximum.

La première phase concerne la partie Est du projet sur une surface d'environ 16 500 m<sup>2</sup>. La gestion des eaux pluviales et des aménagements paysagers seront réalisés au cours de cette première phase.

Concernant les travaux à réaliser, le programme comprend l'aménagement des voies internes de desserte, les aménagements paysagers qualitatifs, les cheminements doux, les bassins de rétention paysagers et la mise en place de tous les réseaux nécessaires aux constructions qui seront réalisées par les futurs acquéreurs des lots à bâtir (*eau potable, électricité, téléphone, fibre optique, protection incendie, eaux pluviales*).

L'aménagement des espaces publics devra répondre aux besoins des futurs habitants ou usagers du quartier et leur offrir un cadre de vie agréable.

La commune vient de désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine qui sera chargée de la conception et du suivi de ce projet ambitieux en termes de qualité architecturale, paysagère et environnementale. L'équipe est composée d'un architecte-urbaniste (*mandataire du groupement*), d'un paysagiste, d'un bureau d'études techniques spécialisé en infrastructures et d'un bureau d'études « qualité environnementale » qui dispose d'un accompagnateur QDM. En effet, dans le cadre de son ambition environnementale, cette opération s'inscrit dans le cadre d'une démarche de labellisation QDM (*Quartier Durable Méditerranéen*) qui sera mise en œuvre afin d'obtenir une labellisation de niveau bronze à minima.



Enfin, un CPAUPE (*Cahier des Prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagères et Environnementales*) sera rédigé par l'équipe de maîtrise d'œuvre, au terme de sa mission, et portera sur l'ensemble du périmètre opérationnel. Le CPAUPE complètera le Plan Local d'Urbanisme applicable et permettra de proposer des principes volumétriques (*implantation, hauteur, épannelage...*) cohérents avec la composition urbaine, la programmation, de garantir la qualité des logements, organiser les accès, la distribution, garantir le confort intérieur, les vues..., définir une cohérence architecturale globale par rapport au projet urbain et pour les constructions entre elles, tout en incitant à une diversité architecturale, d'affirmer les intentions et exigences en matière de qualité spatiale, fonctionnelle, environnementale et visuelle, de mettre en œuvre les objectifs de développement durable et les principes environnementaux en lien avec la labellisation « Quartier Durable Méditerranéen » du projet.



## Enfouissement des réseaux

À chaque projet de réaménagement global, une attention particulière à l'enfouissement des réseaux est portée. Les services municipaux s'efforcent de ne pas les installer sous et à proximité immédiate des futurs espaces verts et privilégient les tranchées communes pour regrouper tous les réseaux. Par exemple : cet hiver, la ville a profité des travaux de réfection de la place et de la rue Rose Goudard pour moderniser les réseaux enterrés (eau potable, pluviale, eaux usées, télécoms).

De plus, la pose des poteaux n'est pas autorisée par le PLU qui impose dans ses articles 4 - chapitre « Réseaux divers » que les nouvelles lignes d'alimentation par câble à construire sur le domaine public ou privé doivent être réalisées en souterrain.



### UN DISPOSITIF

pour protéger les locataires  
de l'habitat indigne  
en centre ancien



**TOUT SAVOIR**

sur le permis de louer  
& la procédure à suivre par  
les propriétaires bailleurs

## Permis de louer

Enfin, soucieuse de la qualité de l'habitat en centre ancien, la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue a instauré depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 un permis de louer au travers d'une autorisation préalable de mise en location, conditionnant ainsi la conclusion d'un bail. Grâce à cet outil de contrôle, la Ville disposera de moyens de lutter contre les bailleurs peu scrupuleux et marchands de sommeil proposant à la location des logements dégradés (dispositif issu de la loi ALUR du 24 mars 2014 et renforcé avec la loi ELAN). Objectif : la lutte contre l'habitat indigne dans le parc locatif privé du centre-ville).

## Panneaux publicitaires

Afin de maîtriser le risque de prolifération de panneaux publicitaires sur la commune et de gérer l'intégration paysagère des enseignes des commerçants, un Règlement Local de Publicité a été approuvé le 18 octobre 2022.

Il a pour objectifs :

- d'améliorer la qualité paysagère des entrées de ville et la valorisation des axes touristiques ;
- de préserver le centre historique et ses abords ;
- de limiter l'affichage publicitaire dans les hameaux et quartiers résidentiels ;
- de réduire l'impact visuel de certaines enseignes ;
- de préserver la qualité du centre historique en améliorant la qualité des enseignes.



## Qualité de la voirie et de la circulation →

Afin de faire un état des lieux des 150 km de voirie de la Ville, un diagnostic des chaussées a été réalisé par le bureau d'étude VECTRA en 2017. Les missions réalisées par le bureau d'étude ont été les suivantes :

### IN SITU

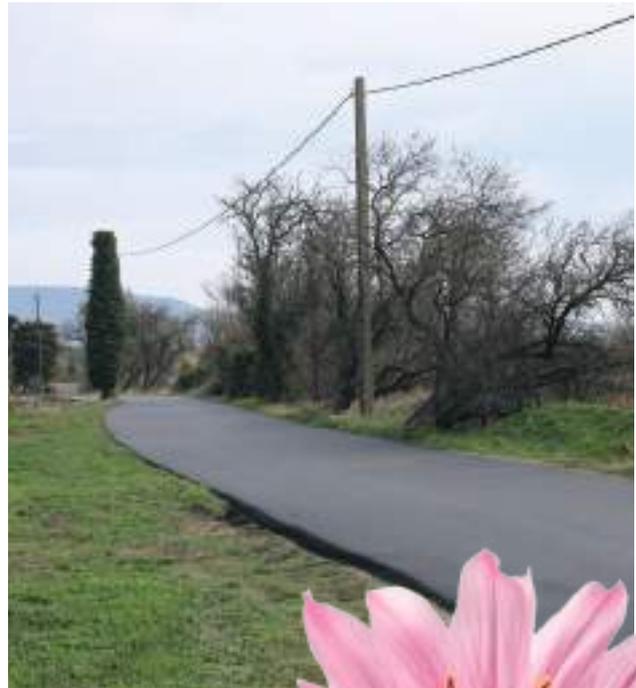
- Relevé visuel des dégradations
- Caractéristiques des chaussées

### TRAITEMENT

- Mesure des largeurs
- État des lieux
- Programme de travaux

Un programme pluriannuel (PPI) chiffré de remise en état des voiries sur plusieurs années a été proposé par le bureau d'étude VECTRA à l'issue de l'étude. Ce PPI permet à la commune de planifier et de prioriser ses actions. Depuis quatre ans, la Commune investit fortement dans la rénovation de ses voiries avec un budget annuel d'environ 1 million €.

La ville a entrepris les travaux de remise en état des voiries.



## Cours René Char

Fin 2022, le cours René Char, axe majeur du sud de la ville, a été réhabilité dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement. Un vaste projet d'aménagement a été réalisé pour régler les problématiques identifiées sur cet axe fréquenté : chaussée dégradée, vitesse excessive, stationnement sauvage ou encore absence de cheminement pour vélo suffisamment sécurisé. Ce chantier a permis de créer un cheminement doux sécurisé qui dessert deux écoles et une crèche et l'ensemble du cours a été placé en zone 30. Dans ce projet, le végétal n'a pas été oublié, des arbres de différentes espèces ont été plantés pour remplacer les platanes abattus et la régier espaces verts y pratique la fauche tardive afin de préserver la biodiversité entre les pieds de murs et les cheminements piétons. En juillet 2022, la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse a procédé à des travaux de réhabilitation du réseau des eaux usées. À l'été 2020, dans le cadre du plan de sobriété énergétique lancé par la Ville, l'ensemble des candélabres ont été remplacés pour un éclairage plus avantageux économiquement.

## Parking Pôle Enfance Famille

À l'automne 2023, le parking du Pôle Enfance famille devant le nouveau centre médical a été réhabilité, c'est la première phase du projet de remise en état de l'ensemble du parking. Cette première phase du projet a pour objectifs : la réduction du stationnement anarchique, faciliter l'accès aux bâtiments pour les personnes à mobilité réduite, revégétaliser et désimperméabiliser cet espace fortement minéralisé, définir et améliorer les circulations piétonnes et, enfin, améliorer la lecture des différents espaces pour les usagers. Lors de cette phase de travaux, 30 places de parking ont été mieux définies et, en plus de ces stationnements, 2 places PMR ont été créées juste devant l'entrée des bâtiments. L'éclairage a également été réhabilité sur le parking.

Sur le plan végétal, un alignement d'arbres de 3 espèces différentes a été planté (*Celtis australis*, *Fraxinus ornus*, *Melia azedarach*) entre les bâtiments et la voirie. Au pied de ces arbres, 500 m<sup>2</sup> de massif ont également été plantés d'arbustes et de plantes vivaces résistants à la sécheresse. Nous avons mené un important travail de recherche d'espèces et de variété de plantes pour le parking. Ici, nous avons testé des végétaux résistants à la sécheresse tout en essayant d'avoir un calendrier de floraison le plus large possible.



### PENDANT LES TRAVAUX



### APRÈS LES TRAVAUX



## Propreté de la voirie

La CCPSMV a souhaité expérimenter un système innovant de collecte « propre » de ses poubelles tulipes en centre-ville par triporteur à l'occasion d'événements. Un moyen de collecte qui participe à l'amélioration de la qualité de l'air et du cadre de vie en cœur de cité.

La Ville dispose de la compétence nettoyage. La régie propreté est composée de 15 agents qui œuvrent au quotidien pour la propreté de la Ville. Au quotidien, l'équipe de nettoyage passe les deux balayeuses dans le noyau et sur les axes principaux (*Fernande Peyre*, *René Char*, *Cours Emile Zola...*), la régie vide les corbeilles et les cendriers sur les différents sites, des agents à pied ramassent les déchets volants (*papiers*, *mégots...*). Un agent est spécialisé sur le nettoyage des bords de Sorgue, il ramasse les déchets sur les berges pour éviter qu'ils ne tombent dans la Sorgue. La régie effectue de nombreux travaux de réparation (*WC publics*, *bâtiments sportifs* ...), elle fabrique elle-même les cendriers et installe les poubelles tulipes.





## Gestion des déchets

La collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables est effectuée en bacs de regroupement positionnés sur l'ensemble de la Commune. Tous les bacs sont étiquetés avec les consignes de tri. Dans le centre-ville de l'Isle-sur-la-Sorgue et lorsque la configuration de la voie publique le permet, la CCPSMV installe des conteneurs enterrés à l'aide d'un ascenseur afin que seule une trémie pour l'insertion des déchets soit visible sur la voie publique. Ils sont nettoyés régulièrement à l'extérieur et quatre fois par an à l'intérieur. Certains autres points de regroupement sont équipés d'un habillage en bois ou en plastique recyclé. Les bacs d'ordures ménagères résiduelles sont collectés en régie, quotidiennement pour les zones les plus denses et les plus touristiques (*centre-ville*), et, une à deux fois par semaine, selon la saison, pour les campagnes.

Les emballages sont collectés une fois par semaine et envoyés en centre de tri.

La CCPSMV collecte également séparément le verre, le papier (*plus d'une colonne pour 400 habitants*), le carton en colonne aérienne de 5 m<sup>3</sup>, fabriquées en bois pour une meilleure intégration paysagère et également des colonnes pour collecter le textile.

Une attention particulière est apportée aux professionnels du territoire puisque ces derniers bénéficient de collecte de carton et de papier en porte à porte une fois par semaine et deux fois par semaine pour le centre-ville.

De plus, les restaurateurs disposent d'un bac individuel pour jeter leur verre et sont collectés deux fois par semaine.

Les agents de la CCPSMV passent régulièrement autour de ces points d'apports volontaires pour nettoyer les dépôts qui auraient pu être faits au sol. Dans le centre-ville et sur les grands axes principaux, un agent de la CCPSMV et un agent de

la police municipale relèvent très fréquemment les infractions sur la propreté (*recherche de nom dans les sacs au sol*) en vue d'effectuer une verbalisation des contrevenants.

Globalement, les quantités, par habitant et par an, en 2019, de matériaux recyclables collectés sont supérieures aux ratios régionaux : 37,5 kg/hab/an pour le verre, 26 kg/hab/an pour les emballages et 13 kg/hab/an pour les papiers.

La commune de l'Isle-sur-la-Sorgue possède également sur son territoire une déchèterie qui vient d'être agrandie et modernisée. Elle dispose d'un contrôle d'accès pour responsabiliser les usagers à leur production de déchets et facturer les professionnels qui l'utilisent. Sa superficie est de plus de 9 334m<sup>2</sup> et 35 sortes de déchets peuvent y être triées en vue de leur valorisation.

La CCPSMV propose aux résidents de son territoire des composteurs en bois ou en plastique pour recycler leurs biodéchets. Le but est de diminuer l'apport de déchets de cuisine dans les ordures ménagères et de déchets verts dans les déchèteries. L'acquisition de ces composteurs est accompagnée d'un atelier pratique d'1h à 1h30 pour apprendre les bons gestes.

Dans le but de diminuer l'impact carbone et le coût de traitement des déchets verts, la CCPSMV a initié la création d'une plateforme de broyage des déchets verts. Sur place, l'ensemble des déchets verts de la collectivité, apportés directement par les usagers du territoire, sera broyé. Le broyat sera proposé aux habitants, agriculteurs et aux services espaces verts des communes membres.

Ainsi, la collectivité supprime le transport vers des plateformes de compostage industrielles et les déchets sont traités directement sur le territoire en circuit court.

## Déploiement d'installations photovoltaïques



Depuis quatre ans, l'Isle-sur-la-Sorgue fait figure de référence en matière de production d'énergie verte. En 2019 en effet, un premier site avait été retenu, le quartier Saint-Gervais, au travers de la pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures de l'hippodrome et du boulodrome et de la réalisation d'ombrières sur le parking de l'hippodrome. Ce projet, d'une puissance totale de 1 962 kWc, produit chaque année environ 2 770 000 kWh, soit les besoins d'environ 1 278 habitants, et permet d'éviter 659 tonnes de CO2 par an. 14 611 modules avaient été installés sur un site de près de 8 600 m<sup>2</sup>.

En 2021, la Ville a poursuivi son engagement en déployant des panneaux photovoltaïques sur les toitures de bâtiments municipaux : salles des fêtes, Mille Club, COSEC et gymnase Jean Légier. Un projet global qui permet de produire 991 647 kWh, soit les besoins de 458 habitants, et permet d'éviter 236 tonnes de CO2 par an.

Fin 2022, ce fut au tour du site des Calottes, au cœur du hameau de Saint-Antoine, d'accueillir une centrale solaire. Les travaux de construction, portés par la société VALECO, ont été initiés en décembre 2021 et se sont achevés à l'automne 2022.

D'une puissance totale de 4 347 kWc, la centrale solaire des Calottes fournit une production annuelle d'électricité correspondant à une consommation équivalente à 3 107 habitants, soit plus que la totalité de la consommation du hameau de Saint-Antoine. Sur une surface totale de 4,5 hectares, 8 127 modules photovoltaïques ont été installés avec une mise en service fin 2022. Cette centrale permet d'éviter 1 602 tonnes de CO2 chaque année.



## Mobilier urbain

Par recherche d'harmonie et de cohérence esthétique, tout le mobilier urbain (*bancs, corbeilles, mâts d'éclairage, barrières, potelets, arceaux vélos*) s'aligne sur le même RAL (à savoir 8017).

L'exception reste les parcs. En effet, pour les espaces nouvellement créés, un mobilier avec coloris spécifique peut être mis en place. Un agent public ferronnier de métier fait partie du personnel municipal, ce qui permet de réduire les coûts de fabrication et augmente la rapidité de traitement/ réparation. Les bancs existants sont rénovés et replacés sur de nouveaux aménagements. C'est le cas d'une partie des bancs du parc de sports urbains (*redressement acier et mise en peinture*). Il fabrique également les vasques en métal qui sont prêtées aux commerçants dans le cadre de l'opération « Jardinons nos rues ».

## Éclairage public

Depuis 2023, la ville a souscrit un contrat de performance Énergétique (CPE) avec l'entreprise Citeos. L'objectif est de réduire de 70% notre consommation d'énergie électrique, avoir une meilleure gestion des pannes et une optimisation générale de tous les éclairages (*routier, sportif*) en passant l'ensemble au LED. Le CPE est passé pour 10 ans pour la partie gestion, et pour faire des économies rapidement le passage de l'ensemble de l'éclairage public en éclairage à LED est engagé sur 2 ans. Également dans un but d'économie financière mais aussi d'améliorer l'impact sur la faune et la flore, l'ensemble des LED est programmé pour abaisser la puissance de plus de 50 % de 23h à 6h sur l'ensemble de la commune.

Dans le cadre du renouvellement des installations existantes ou de la création de nouveaux équipements, la Ville met progressivement en œuvre un réseau d'éclairage optimisé et peu consommateur d'énergie

À titre d'illustration, les parkings des Névons, du Moulin Vert et du Portalet mais également le chemin de l'école d'agriculture et la rue Denfert Rochereau intègrent des sources LED en 85WS et 42W sur des mâts. Chaque nuit, un abaissement de moitié du niveau d'intensité de l'éclairage pendant 6h permet de réaliser de substantielles sources d'économie d'énergie.



En outre, plusieurs quartiers ont bénéficié d'une rénovation complète du réseau d'éclairage. Au total, plus de 160 luminaires fonctionnels ou de type boule ont été remplacés par des systèmes à LED avec variation du niveau d'intensité selon les heures, au sein des quartiers St-Jean, du Partage des Eaux et des lotissements des Abricotiers et des Amandiers. L'économie réalisée est évaluée à environ 10 000 € par an.

La Ville expérimente des solutions d'éclairage alimenté par des panneaux photovoltaïques (*chemin des Gypières, chemin de l'école d'agriculture*).





## Pigeonnier

Les pigeons sont bien installés dans le noyau, le centre-ville leur offre un milieu proche de leur niche écologique. En ville, la nourriture est abondante et les prédateurs moins nombreux. Cela cause des problèmes de salubrité. Afin de mieux contrôler la population de pigeons, la ville a fait installer un pigeonnier au parc Gautier. Ce pigeonnier est un lieu de nourrissage et de nidification, cela permet à notre intervenant de limiter les naissances et de contrôler l'état de santé des oiseaux. Pour plus d'efficacité, nous avons commencé à refermer certains lieux de nidification (*greniers de l'hôpital, collégiale...*). Nous réfléchissons en ce moment aux modalités nous permettant de faire fermer les greniers privés. D'autres méthodes sont à l'étude pour limiter l'impact des pigeons sur la salubrité du centre-ville.



# Chapitre 05

## LA DIVERSITÉ DES ESPACES PUBLICS

### LA VILLE DE L'ISLE-SUR-LA-SORGUE *dispose :*

- de deux centres de loisirs sans hébergement (CLSH) ;
- d'une piscine municipale ;
- d'une aire de pique-nique (*Partage des Eaux*) ;
- de 11 écoles ;
- de 10 stades ;
- d'un hippodrome ;
- de deux aires de jeux (*Portalet et parc Gautier*) ;
- d'un parc public (*parc Gautier*) de 15 385m<sup>2</sup> ;
- d'un parc de sports urbains ; (*skate-park, city stade, pumptrack et streetworkout à venir*)
- d'un jardin derrière la Caisse d'Épargne ;
- de plusieurs kilomètres de bord de Sorgue ;
- d'un centre de vacances.



### 5-A *La pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion*

Rien n'est parfait, tout peut être amélioré. Tel est l'objectif de notre démarche. Végétaliser la ville de demain répond à de nombreux enjeux : amélioration du cadre de vie, extension du couvert végétal, apport d'ombrage, de confort et d'oxygène, lutte contre les îlots de chaleur urbains, désimperméabilisation des sols, frein à la pollution atmosphérique ou encore soutien à la biodiversité par la plantation d'essences variées. Autant d'atouts qui favorisent les plantations et qui conduisent l'Isle-sur-la-Sorgue vers une végétalisation renforcée et adaptée aux caractéristiques de notre région.



## 5-B Parcs et jardins

### Parc de sports urbains

Situé à l'entrée de la Ville et à proximité du parking Grand Sud, le projet de « Parc de sports urbains » est en cours de réalisation. Les travaux, échelonnés sur plusieurs années, ont démarré au cours du deuxième semestre 2019 avec la réalisation d'un skate-park (*aire de street et bowl*), fin mars 2020 un city stade et des toilettes auto Wash ont été installés. Un pumptrack a été inauguré à l'automne 2023.

Ce site dédié au sport représente plus de 4 000m<sup>2</sup>. Il est entièrement végétalisé d'essences variées (*plus de 1 500 arbustes et 54 arbres actuellement*) arrosées via les eaux du canal sous pression par goutte à goutte.

Ce Parc de sports urbains a été pensé comme un lieu de vie convivial, intergénérationnel et ouvert à tous.

Concernant la gestion des eaux pluviales, étant donné la difficulté de se raccorder au fossé de la RD, les services municipaux ont demandé aux entreprises de prendre en compte cette contrainte. Chaque emplacement / zone d'activité traite ses eaux sur place (*chaussette drainante avec grande capacité de stockage (81 m<sup>3</sup> pour le skate-park et 55 m<sup>3</sup> pour la surface minéralisée centrale)*) avec trop plein vers le fossé. Les espaces verts périphériques sont traités en noue légère, une fois en charge une surverse a été réalisée vers une tranchée drainante dédiée de 34m<sup>3</sup>, elle-même muni d'une surverse vers le fossé.



### OBJECTIF : tout infiltrer à la parcelle

#### PALETTE VÉGÉTALE

ARBRES	46 UNITÉS
Acer campestre	9
Acer platinoïdes	6
Albizia julibrissens	4
Celtis australis	4
Koelreuteria paniculata	2
Liquidambar styraciflua	5
Melia azedarach	5
Ostrya carpinifolia	2
Pyrus communis 'chanticleer'	9

ARBUSTES	2 084 UNITÉS
Achillea tomentosa	219
Phillyrea angustifolia	58
Coronilla glauca	221
Phlomis fruticosa	53
Rosmarinus officinalis	244
Cistus monspeliensis	122
Perovskia atripicifolia	265
Centranthus ruber	215
Gaura lindheimeri	176
Leucophylum frutescens	29
Lithodora fruticosa	56
Vitex agnus castus	8
Arbutus unedo	15
Myrthus tarentina	234
Miscanthus sinensis	169





## Le Parc Gautier

### HISTORIQUE

Le parc Gautier est situé au sud de la ville, le long du canal du Moulin vert.

En 1882, Frédéric Giraud (1827-1917), compositeur et violoniste ayant joué dans les plus grandes villes européennes et demeurant alors à Paris, achète une partie du domaine dit « du Clos » ou encore « le jardin de Toute Saison », à la famille Le Camus afin de revenir dans sa ville natale. En 1885, il fait construire sur cette propriété une maison bourgeoise de style éclectique, caractéristique de cette fin du XIX<sup>e</sup> siècle, par Elzéar Ambrozanne, entrepreneur en maçonnerie à l'Isle, sur les plans et sous la direction d'un architecte parisien, Alexandre Émile Auburtin.



Après le décès de Frédéric Giraud en 1917, la propriété est achetée par Marie-Claudine Geoffroy à M. et Mme Hunebelle, installés à Staouélie en Algérie. Par la suite, elle est acquise par Marie-Claudine Gautier d'Avignon, grâce à des économies faites par le commerce des chardons. Son fils Pierre Émile en hérite. Ce sont ses enfants qui la vendent en 1964 aux Supermarchés de Provence.

Alors que la maison devait être démolie afin de construire un supermarché, le directeur du département de la construction de Vaucluse encourage la mairie à acheter le parc et le château pour les préserver. En effet, ce petit parc au cœur de l'agglomération constitue un îlot de verdure, avec ses arbres imposants aux essences variées, en bord de Sorgue.

## Gestion

### CE SITE ACCUEILLE DE NOMBREUSES MANIFESTATIONS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE :

- deux foires d'antiquité brocante ;
- une manifestation sportive « Run des Filles » ;
- la Fête de la Musique ;
- un Festival de musique ;
- plusieurs expositions de plein air ;
- sept spectacles/concerts ;
- deux feux d'artifice ;
- un festival Viking.

Un gardien en a la gestion. Il applique la gestion différenciée mise en place par la commune et gère de manière fine l'arrosage. Il veille également à conserver la propriété du lieu afin qu'habitants et touristes puissent en profiter pleinement.

Le site a été végétalisé, des arbres, des arbustes et plantes vivaces ont été plantés afin d'encadrer l'aire de jeux et pour offrir un couvert végétal dense et frais en plein centre-ville.

Le parc Gautier et le château Giraud sont ainsi acquis par la commune en 1968. Le projet initial était d'y transférer la mairie. C'est finalement l'école de musique qui s'y installe, un hommage au musicien à l'initiative de la construction du château. Aujourd'hui, les pièces de cette maison bourgeoise sont occupées par des services municipaux et le parc est toujours un havre de verdure fort apprécié.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, de juin 1943 à août 1944, le château avec son mobilier, ainsi que le parc, sont réquisitionnés pour les officiers, hommes, automobiles et camions d'une unité de la NSKK (*la Nationalsozialistische Kraftfahrkorps*) chargée de la logistique routière. Le château n'était alors plus habité depuis le départ de Pierre Gautier en Algérie, où il est immobilisé depuis 1942.



# Le Jardin de la Caisse D'épargne

## HISTORIQUE

Cet agréable jardin en bord de Sorgue est un ancien lieu industriel, probablement datant du Moyen-Âge d'après l'historien Victorin Laval.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, une minoterie appartenant à Georges Milhe fonctionnait grâce à la force motrice de l'eau de la Sorgue. Il la vend à Xavier Dumas, alors minotier à Mousquety, qui la transforme en moulin à plâtre. Le plâtre est issu de la cuisson de gypse dont les gisements sont particulièrement importants en Vaucluse, et notamment à l'Isle-sur-la-Sorgue.

Xavier Dumas s'associe en 1882 à Émile Char, père de René Char, pour la gestion de cette entreprise. Le père d'Émile, enfant trouvé, travailla très jeune dans une plâtrière de l'Isle-sur-la-Sorgue et créera par la suite sa propre usine.

La société des plâtrières de l'Isle, de Dumas et Char, fusionne avec les Plâtrières de Vaucluse en 1907. En 1926, cette société ne possède pas moins de douze usines dans le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône. Elle va fusionner en 1972 avec la société des Gypses et Plâtres de France, d'où va naître la Société des plâtrières de France, intégrée aux Plâtres Lafarge dans les années 1980.

Les nombreuses plaintes déposées en 1928 et 1929 par les riverains, en raison de la poussière provoquée par le broyage du gypse cuit, entraîne la fermeture de l'usine l'Isloise en 1930.

Le terrain est alors acheté par la commune en 1935. Dès l'année suivante, les bureaux, écuries et ateliers de broyage sont démolis. La municipalité souhaite transformer cet espace en jardin public. La Seconde guerre mondiale ralentit cette réalisation et c'est en 1945 que ce jardin est inauguré. Il a été redessiné au début des années 1990.

Le château qui le jouxte a été construit vers 1880 pour Honoré Dumas par l'architecte André Jean Boudoy, qui a également réalisé le château Reboul et l'école Benoit.

Le fils d'Honoré Dumas, Hippolyte, polytechnicien et propriétaire également du domaine de Mousquety, le vend en 1918 à la Caisse d'épargne car ses deux fils sont morts durant la Première Guerre mondiale.

## Gestion

L'entretien est réalisé par le service espaces verts qui y applique la gestion différenciée mise en place.

Une attention particulière est donnée à la pelouse du site qui est extrêmement sollicitée. Ce site n'accueille qu'une seule manifestation, « le marché de Noël » mais durant plus d'un mois. Le gazon doit toutefois hélas être repris chaque année.



## 5-C Abords d'établissements publics

### École de musique

Les cours d'écoles représentent des surfaces imperméabilisées importantes. Le potentiel de désimperméabilisation y est donc fort. Végétaliser les cours d'écoles, c'est s'adapter au changement climatique, améliorer la qualité de vie et remettre l'eau au cœur de la ville. En effet, la plantation d'arbres procure de l'ombrage et contribue à réduire la température de l'air mais aussi la pollution atmosphérique et sont des supports favorables à l'observation d'oiseaux et petits mammifères. Cela contribue ainsi au bien-être des citoyens en améliorant le paysage urbain. Dans cette école, huit arbres et plus de 500 arbustes ont été plantés. La totalité des eaux pluviales sont traitées à la parcelle via des noues paysagères et un puits perdu de 54 m<sup>3</sup>. De plus, l'ensemble de cette cour est désimperméabilisé (*décroustement de l'enrobé et mise en place d'un revêtement perméable type sable stabilisé*). Les travaux ont eu lieu en juin/juillet 2021 et les plantations en fin d'année 2021.



### École de Petit-Palais

La mairie a pour ambition de continuer les projets de désimperméabilisation et de végétalisation. La désimperméabilisation de l'école de Petit Palais est prévue pour l'été 2025. Ce projet en co-construction souhaite intégrer enfants, enseignants et parents d'élèves dans le processus de réflexion. Il a vocation à faire comprendre pour mieux les intégrer les différents enjeux (*Sociétaux, sociaux, environnementaux, santé humaine*) et ainsi accompagner la transformation de la cour.



### Centre-ville

L'engagement de l'équipe municipale en faveur du centre-ville s'opère au travers de multiples actions maillées par une politique de réappropriation du centre urbain.

Outil de développement valorisant le potentiel d'une commune, le centre-ville est l'un des vecteurs du devenir d'un territoire. Il est aussi une attente forte des habitants et visiteurs, ainsi que l'ont dévoilé les 13<sup>e</sup> Assises Nationales du Centre-Ville en juin 2018 : modernisation et humanisation du centre-ville ou encouragement du commerce de proximité sont au cœur des préoccupations de la population.

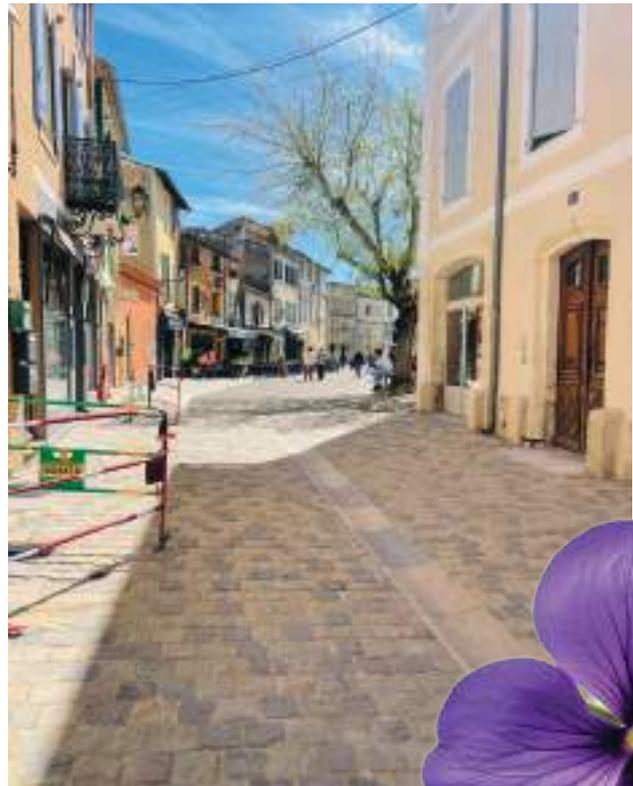


## Place Rose Goudard

Après une phase de travaux préparatoires réalisée sur les réseaux d'assainissement en novembre 2023 par la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue engage, à partir de janvier 2024, un ambitieux chantier de réhabilitation de la place Rose Goudard.

Ce chantier, qui s'inscrit de façon connexe à la livraison du cinéma de l'Isle-sur-la-Sorgue, attendue au printemps 2024, permettra d'offrir un caractère et un usage nouveaux à la place Rose Goudard. Parmi les objectifs du chantier se trouvent la création d'un véritable bosquet urbain en centre-ville et la mise en valeur du canal de l'Arquet. Au cœur des enjeux de ces travaux : renaturer le centre-ville et conférer un usage de promenade à cet espace public longtemps occupé par un parking inadapté.

Une première phase de travaux s'est déroulée entre janvier et mars 2024. La rue Rose Goudard a été pavée entre la place Rose Goudard et la place Ferdinand Buisson ainsi que les terrasses des commerces et restaurateurs de la place. L'ensemble des pavés sont des pierres des Baronnies qui proviennent d'une carrière locale située juste derrière le Mont Ventoux. La chaussée de la place a été faite en revêtement provisoire. La deuxième phase commencera à l'automne 2024, après la saison touristique. Le chantier de réhabilitation de la place Rose Goudard se poursuivra avec la réfection définitive de la voirie, le pavage et la végétalisation visant la création d'un bosquet urbain.



## Cinéma

Investie dans le projet de réhabilitation de l'îlot de la tour d'argent depuis plusieurs années, la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue met en œuvre une politique de développement territorial ambitieuse qui allie requalification patrimoniale, animation culturelle par la création d'un cinéma et la vitalisation du centre urbain.

L'ambition de créer un cinéma en centre-ville s'inscrit dans une politique générale de l'État visant à soutenir les cinémas des villes moyennes en octroyant prioritairement, à travers le Centre National de la Cinématographie (CNC), des aides sélectives pour les cinémas de une à trois salles implantés en cœur de ville. Véritables lieux de vie, les cinémas font désormais leur retour en centre-ville pour être au plus près du public urbain, offrir des services, une programmation riche et originale. Généralement pourvus d'une identité architecturale propre, ces cinémas se distinguent des multiplexes de périphérie en offrant plus de proximité, de convivialité et de lien. En s'installant à nouveau en centre urbain, les cinémas répondent aujourd'hui à une attente d'authenticité de la part du public. Une étude de marché estime la fréquentation prévisionnelle de l'équipement à 95 000 entrées par an, confirmant le choix de la localisation en centre-ville.

Le projet de réhabilitation de l'îlot de la Tour d'Argent a pour ambition de créer un équipement culturel et patrimonial structurant qui soit un lieu vivant et fréquenté, participant activement, et tout au long de l'année, à l'animation de la cité. Alors que certaines villes font le choix de soutenir le développement commercial en périphérie de leur centre ancien, la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue défend le projet d'implantation de cet équipement en cœur de ville, dans un ensemble bâti existant, ancien et pour partie classé. Ce projet est l'opportunité

de maintenir l'activité économique, le lien social et la mixité du centre-ville.

Les travaux commencés concernant la réhabilitation de l'îlot de la Tour d'Argent, ils comprennent aussi la création du cinéma, la réhabilitation partielle de l'hôtel de Brancas, la réhabilitation de la placette Brancas et la requalification de la moyenâgeuse Tour d'Argent. Le cinéma a ouvert ses portes le 21 mai 2024 après deux ans de travaux.





## 5-D Autres lieux publics

### Cours et avenues

COURS FERNANDE PEYRE

#### HISTORIQUE

L'histoire du cours de la Pyramide suit de près l'histoire du Comtat Venaissin et de la France plus généralement. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'Isle en Venaissin est une propriété papale, tout comme le Comtat. L'arrivée des Papes en Avignon favorise un grand essor économique et culturel. Elle permet notamment la construction d'édifices remarquables et l'embellissement des voies de communication. Ainsi, en 1761, la création du cours répond à la volonté du Vice-Légit Salviaty (*représentant du Pape*) de mettre en œuvre un projet de réparation des voies du Comtat. À l'issue des travaux, le cours prendra le nom de son initiateur. Pour l'anecdote, le Vice-Légit souhaite que soient plantés des mûriers – certainement pour l'élevage des vers à soie – et non des ormeaux ; mais les Consuls devaient être déterminés et les ormeaux l'emportèrent. En 1809, est érigée une pyramide au bout de ce cours qui lui conféra le surnom de « cours de la Pyramide ». Puis, le cours suit le développement industriel du XIX<sup>e</sup> siècle.

La ville disposant, grâce à l'énergie de la Sorgue, de nombreuses usines, les avenues sont élargies et on note même dans les archives de 1839 un projet de champs de foire non loin du cours. Malgré l'abandon du projet, ce dernier laisse imaginer l'importance du passage des marchandises et l'accroissement des promeneurs comme des voitures à cheval.

Le cours vit en direct les soubresauts de l'histoire anticléricale de la III<sup>ème</sup> République avec l'enlèvement de ses monuments religieux : la Vierge de Bouïgas et la croix de l'Obélisque. Durant le XIX<sup>e</sup> siècle, les ormeaux malades sont remplacés par cet arbre majestueux qui deviendra le symbole du Midi : le platane. En 1835, quatre rangées de platanes sont plantées sur le cours. Ils subiront, hélas, quelques années plus tard, le même destin que leurs prédécesseurs. En 1980, le Conseil municipal demande un examen sanitaire des 300 platanes du cours. On découvre alors le chancre coloré et ses ravages.

Toujours dans l'actualité de son temps, le cours prend en 1939 le nom d'Édouard Daladier, Président du Conseil, Ministre de la Guerre et de la Défense nationale. Ce natif de Carpentras signa les accords de Munich en 1938, qui, comme on le croyait à l'époque, devaient « sauver la paix ». Ce nom fût rapidement retiré pour retrouver le nom de Salviaty en 1940. En 1947, le Conseil municipal décide de donner à l'avenue le nom de la concitoyenne Fernande Peyre, enterrée au cimetière communal en hommage aux « services de guerre exceptionnels rendus au cours des opérations pour la libération du Vaucluse ». Récemment, l'histoire du cours s'est donc poursuivie avec un projet d'aménagement lancé en 2010 et une campagne de souscription pour la plantation des arbres en 2013. Un vaste projet pour un cours, témoin de notre histoire commune et symbole de notre avenir.

#### APRÈS LES TRAVAUX



### Travaux réalisés

Dans le cadre de sa politique de travaux et rénovations, la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue a mené un projet où se croisent des considérations urbaines, historiques, patrimoniales et des problématiques liées au développement durable. En effet, inscrit au titre des monuments historiques, cet axe constitue l'entrée nord de la ville depuis qu'il a été créé en 1761.

Lancé en 2010, ce vaste programme de requalification pour le cours Fernande Peyre -dit de la Pyramide- a été programmé sur trois ans pour répondre à deux problématiques principales :  
 → Optimiser la circulation et la sécurité,  
 → Permettre au cours de renouer avec sa splendeur d'autrefois.

Parallèlement aux travaux, la Ville a lancé au début de l'année 2013 une campagne de souscription inédite appelée « Un arbre pour mon cours » permettant de remplacer les platanes qui bordaient le cours depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle proposait aux habitants comme aux visiteurs de faire un don pour l'arbre de leur choix. En échange symbolique, la Ville a offert au souscripteur un clou en bronze véritable sur lequel est gravé en relief un message personnalisé par le donateur.

Chaque clou en bronze est un exemplaire unique fabriqué en France, fixé au sol, au pied de l'arbre choisi. Cette campagne a mobilisé de nombreux l'islois qu'ils soient installés à l'Isle-sur-la-Sorgue depuis plusieurs générations ou récemment arrivés. De nombreux visiteurs et touristes ont également voulu marquer leur engagement pour la plantation des nouveaux arbres. Au total, plusieurs centaines de souscripteurs se sont unis pour ce projet inédit : parfois en individuel, parfois de façon groupée.

Optimiste et fédérateur, ce projet se démarque par son ambition de réunir les habitants et visiteurs autour d'une démarche commune.

Afin d'accompagner l'évolution des pratiques d'entretien, la Régie Espaces Verts met en place des tests de végétalisation en pied d'arbre. La Régie a commencé ses tests en 2023 en plantant des *Lippia nodiflora*. Elle continue cette année en mettant en place différentes modalités, semis de fleurs annuelles, semis de mélange de fleurs spéciales terrains secs, plantation de plantes résistantes à la sécheresse mais aussi laisser certains espaces en libre développement.

## Parkings



Les nouveaux parkings sont en partie végétalisés et désimperméabilisés.

Certains parkings le sont à minima (*plantation d'arbres*), à l'image du parking du Portalet avec sept arbres d'essences variées (*Koelreuteria paniculata* et *Alnus cordata*) avec encadrement en bordure T2, plante couvre-sol (*Hedera helix*) et paillage (BRF) et du parking de Velorgues avec douze arbres d'essences variées.

ARBRES	12 UNITÉS
<i>Alnus cordata</i>	3
<i>Acer campestre</i>	3
<i>Acer platanoides</i>	1
<i>Ostrya carpinifolia</i>	3
<i>Cercis siliquastrum</i>	2

D'autres ont été repensés dans leur globalité, comme le parking du Pôle Enfance Famille devant le centre médical. Ce parking a été totalement désimperméabilisé et végétalisé. Les massifs plantés avec des bordures basses reçoivent et infiltrent les eaux de pluie. Les dix arbres plantés produiront de l'ombre sur le bâtiment du centre médical et sur les places de parking. Sur ce parking, c'est plus de 1000 plantes de 34 espèces différentes qui ont trouvé leur place.

Deux nouveaux parkings (*le parking de Palerme et le parking de la Muscadelle*) ont été créés afin de répondre à la problématique de stationnement lors des pics de fréquentation (brocantes, marchés, foires, évènements) et accueillir des évènements (*manifestations...*). Ces deux parkings gratuits sont excentrés, l'intégralité de la surface est enherbée, au parking de la Muscadelle le long des habitations, la Régie a planté des arbres et des arbustes, ce qui permet d'isoler les habitants du parking et de les protéger à terme de la poussière soulevée par les véhicules.



## Cimetière

Le cimetière communal dispose d'une superficie d'environ 48 000 m<sup>2</sup> et est entretenu par les agents de la Régie Espaces Verts et ceux de la Régie Propreté.

Une étude est en cours pour renforcer la végétalisation du site, repenser les pratiques d'entretien et tendre vers une gestion plus écologique (*réflexion sur les inter-tombes et la mise en place de plantes couvre-sol et/ou paillage*). La Régie a commencé à végétaliser les espaces inter-tombes avec un mélange de graines spéciales terrain sec. Une autre zone test est à définir pour la réutilisation des aiguilles de pin.

Le cimetière vient de faire réaliser une extension du réseau du canal sous pression. L'eau utilisée pour l'arrosage des espaces verts ne se réalisera donc plus via le réseau d'eau potable.

## Espaces sportifs

La commune compte dix stades répartis sur sept sites (*les Capucins, les Névens, Jean Bouin, l'Hippodrome, Villevieille, Saint-Jean, Saint-Antoine*).

Le service des Sports, composé de trois agents, entretient les stades (*tontes et arrosages*). Certains sites, comme le stade des Névens et le stade de Villevieille, sont également végétalisés (*arbustes d'essences variés à proximité des vestiaires*) pour embellir le site. Un budget annuel de 20 000 à 25 000 € TTC est alloué aux travaux d'entretien des stades par entreprise (*scarification, décompactage, regarnissage, etc.*). Le service des Sports, comme la Régie Espace Verts, est en Zéro Phyto. Le service des Sports vient de rejoindre la DST.



## Zones d'activités

La commune bénéficie de cinq Zones d'Activités Économiques (ZAE) :

- La Grande Marine
- La Petite Marine
- La Barthalière - Les Ferrailles
- Les Théologiens
- Les Jonquiers

Ces ZAE sont entretenues et gérées par la CCPSMV, plus précisément par le service « Espace public communautaire ». Le service assure une gestion différenciée des espaces, sans utilisation de pesticides et avec une mise en place d'écopâturage sur certains de ces espaces.



## Espaces naturels

(COURS D'EAU, BOIS, ZONE HUMIDE, PRAIRIE)

Afin de préserver les espaces qu'elle gère en bord de rivière, la CCPSMV a décidé de mettre en place un label impliquant divers acteurs tels que les associations, les élus, les enseignants et les équipes d'entretien.

Dans cet objectif, le label « Espace Préserve », créé spécialement pour et par la Communauté de Communes, vient de faire son apparition au cours de l'hiver 2019. Ce label a pour objectif de mettre en avant et de promouvoir une gestion écologique de certains sites fréquentés par le public. Le but n'est pas de sanctuariser des espaces mais bien de les gérer de manière à concilier au mieux la nature et l'Homme sur un même espace. Cet hiver, deux sites se sont vus labellisés : un situé à l'Isle-sur-la-Sorgue (*avenue des Sorgues*) et un au Thor (*à proximité du chemin des Moulins*). Un troisième site vient d'être labellisé en 2024 sur la commune de Fontaine de Vaucluse.





## 5-E Projets à l'étude

### ROUTE DE CAVAILLON

Dans le but d'améliorer l'entrée de ville coté Cavaillon, de connecter le nouveau Parc de sports urbains avec le centre-ville et de rénover une route dégradée, la Ville souhaite requalifier intégralement cette portion. Des travaux de suppression de l'îlot central ont eu lieu au printemps. La suite du projet est encore à l'étude mais différentes actions sont envisagées, notamment la réduction du gabarit de voirie, la reprise de l'enrobé, la création d'un cheminement doux sécurisé et végétalisé.



### QUAI ROUGET DE LISLE

Un projet de suppression des voitures est actuellement à l'étude sur le quai Rouget de Lisle. La piétonnisation du quai est un bon vecteur d'attractivité pour le centre-ville, tout en permettant une réduction des nuisances liées aux voitures et une baisse de la pollution.

### AVENUE DU PARTAGE DES EAUX

Au printemps 2024, la ville a continué la pose de potelets sur les parcelles communales avenue du Partage des Eaux. Ces potelets contribuent à sécuriser le cheminement doux en limitant le stationnement le long de l'avenue.

Un projet global est envisagé dans les prochaines années avec le concours de la Communauté de Communes et celui du syndicat Mixte du bassin des Sorgues. Ce projet vise à réhabiliter l'avenue, le cheminement doux dans sa globalité et à rénover les berges.



### COMPLEXE SPORTIF HIPPODROME SAINT-GERVAIS

Un cabinet d'assistance à la maîtrise d'ouvrage a été engagé par la ville en 2022 pour faire une étude de faisabilité sur la transformation de l'hippodrome St Gervais en complexe sportif. La suppression de l'activité de courses hippiques permettra la migration d'activités du complexe sportif des Capucins (stade et cours de tennis), création de courts de paddle, de terrain de basket et réflexion sur l'accueil d'activités non présentes sur le territoire. Les équipements sportifs de l'autre côté de la route des Courses (pétanque, Club de tir à l'arc et stand de tirs) seront intégrés au projet.



# Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



## Concours édition 2024

---

Mairie de l'Isle-sur-la-Sorgue . Rue Carnot . 84800 L'Isle-sur-la-Sorgue

**ISLESURLASORGUE.FR**